



La fête des yeux

Du 3 au 8 mars, le Festival international des films sur l'art, qui célèbre cette année son 10^e anniversaire, proposera 157 films, de 24 pays. *L'empire des lumières*, un essai de François Aubry sur le peintre Georges Seurat, de même que *Vélasquez, stratégie pour un spectateur*, inaugureront ce festival. **Page B-3**

Le Québec dans Balsac

En l'an 2000, le Québec sera doté d'un fichier informatisé qui contiendra la totalité des généalogies de sa population de souche française. À l'origine de cette initiative, un scientifique québécois : Gérard Bouchard. Luc Dupont explique la démarche de M. Bouchard et l'intérêt de son fichier, baptisé Balsac. **Page B-5**

Maastricht comme Meech ?

L'Accord de Maastricht sur la construction européenne connaîtra-t-il le même sort que le tristement célèbre Accord du lac Meech au Canada ? C'est la question que pose George Mathews, dans un texte destiné à ramener sur terre ceux qui y voient un autre exemple du « triomphe universel du fédéralisme ». **Page B-8**

Trois soeurs accroche-cœur

Le Théâtre Petit à Petit revient en force au théâtre de création et au grand public avec *L'an de grâce*, un spectacle traversé par le souffle de l'invention. Il s'agit d'un collectif de créateurs réunissant trois auteurs-metteurs en scène (René Richard Cyr, Alexis Martin et Claude Poissant) et quatre comédiens. **Page B-3**



Quand le pharmacien s'en mêle...

le contrôle des coûts de la santé peut s'en porter mieux

Jean Francoeur



PHOTO JACQUES GRENIER

Nancy de Champlain, jeune pharmacienne à Montréal.

À l'hôpital, un professionnel qui monte en grade

Jean Francoeur

EN MILIEU hospitalier, les pharmaciens prennent du galon.

Ils sont plus nombreux, ayant triplé leurs rangs en dix ans, passant de 300 qu'ils étaient en 1981 à près de 900 l'année dernière.

Ils sont regroupés en un département placé sous la direction d'un des leurs, tandis que leur statut professionnel, garanti par la loi et les règlements, les font membres à part entière du prestigieux conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. À ce titre, ils participent de plein droit au comité de pharmacologie qui a reçu le mandat, entre autres, d'apprécier les mécanismes de contrôle de l'utilisation des médicaments à l'hôpital.

Les résultats sont déjà palpables, soutient le président de l'Ordre des pharmaciens, M. Claude Lafontaine. « Il ne fait pas doute, dit-il, que cette meilleure utilisation par l'État des services pharmaceutiques, en ce qui touche le contrôle et l'utilisation des médicaments, a exercé un impact favorable sur les budgets globaux. »

À l'hôpital même, le pharmacien est de moins en moins perçu comme un quelconque distributeur de pilules. Il est de plus en plus étroitement associé aux équipes soignantes, souligne une autre pharmacienne, Mme Manon Lambert, de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

« Il y a de plus en plus de pharmaciens, dit-elle, qui accompagnent le médecin dans sa tournée des patients ; ils sont là sur les unités de soins où ils participent aux discussions de cas, sur une base interdisciplinaire, d'où résulte l'intervention thérapeutique. La pratique n'est pas encore courante, sauf dans quelques grands hôpitaux universitaires qui comptent 10, 15, 20 et même 30 diplômés, mais elle est en voie de s'imposer. »

Les pharmaciens dans les établissements de santé, essentiellement les hôpitaux de soins de courte et de longue durée, administrent une assez jolie cagnotte, de l'ordre de 178 millions de dollars l'année dernière (excluant la rémunération des professionnels eux-mêmes). Ce poste croît au rythme de 10 % par année, soit un peu plus vite

que la moyenne des autres coûts hospitaliers, s'appropriant près de 3 % du budget global.

Les coûts des médicaments en milieu hospitalier semblent mieux contrôlés que ceux du programme d'assurance-médicaments pour les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu (aide sociale) dont la vitesse de croisière augmente au rythme de plus de 15 %.

L'Ordre des pharmaciens attribue ce résultat à la mise en place, sous la responsabilité de ses membres, d'un processus de contrôle connu sous le nom de « revue d'utilisation des médicaments » (RUM), une autre « invention » américaine qui, apparemment, s'adapte assez bien à l'hiver québécois. Son président, M. Lafontaine, souhaite même qu'un tel mécanisme puisse s'étendre à la pratique de la pharmacie d'officine.

Mme Manon Lambert, pharmacienne attachée à l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), souligne qu'en effet, les pharmaciens depuis une dizaine d'années ont beaucoup insisté sur cet aspect-là, celui des coûts, cherchant à démontrer qu'une présence accrue des pharmaciens à l'hôpital pouvait s'autofinancer à même des économies réalisables à court terme.

Mais ce serait un tort, croit-elle, de trop insister sur ce seul aspect.

L'objectif premier des « revues d'utilisation » est de s'assurer que les médicaments prescrits répondent aux besoins des patients, de façon optimale et, bien entendu, sécuritaire. La préoccupation des coûts n'est pas absente, mais elle passe au second plan, elle devient en quelque sorte un effet secondaire de l'atteinte du premier objectif.

Le directeur de la recherche de l'AHQ, M. Raymond Roberge, abonde dans le même sens. Il ajoute que les hôpitaux ont su tirer leçon de ce qui lui paraît être une erreur d'aiguillage.

Car les « revues d'utilisation » en milieu hospitalier, rappelle-t-il, ont déjà eu leur âge d'or à partir de la fin des années soixante-dix. Et cela, non pas spécifiquement dans le cas des médicaments mais de l'usage des autres ressources de l'hôpital : utilisation des lits, pertinence des admissions, durée de séjour, intensité des soins infirmiers, et le reste. Le tout sous l'étiquette du contrôle des coûts

dans un contexte de contraintes budgétaires.

Ce fut un échec, reconnaît-il. D'emblée, les professionnels ont tout rejeté ça. Il a fallu repartir sur d'autres bases et faire passer la préoccupation de la qualité d'abord.

Il reste beaucoup à faire et les outils de base font encore défaut, pour mesurer par exemple les impacts globaux par l'analyse coûts-avantages. Il ne s'agit pas de réduire à tout prix le coût des médicaments mais d'évaluer l'impact de leur utilisation sur le bien-être ou l'autonomie du patient, sur la durée de séjour à l'hôpital, sur l'utilisation d'autres thérapies, la chirurgie par exemple... Étant convenu qu'une utilisation moins qu'optimale des médicaments comporte des conséquences financières qui, dans certains cas, peuvent être très importantes.

Ainsi relancées, les revues d'utilisation des médicaments (RUM sans h) ont maintenant le vent dans les voiles, comme en témoigne la création récente d'un réseau qui regroupe sur une base volontaire plus d'une centaine d'établissements, le RRUM (toujours sans h mais avec deux r).

Grâce au RRUM, dont Mme Lambert est coordonnatrice, les hôpitaux intéressés mettent en commun leurs ressources pour se doter des moyens de support à la réalisation de programmes systématiques de revues d'utilisation.

En adhérant à ce réseau, les hôpitaux veulent rompre leur isolement et mieux résister aux pressions externes qui s'exercent sur eux, accroître l'influence de leur département de pharmacie et de leur comité de pharmacologie qui, ils l'admettent volontiers, est encore loin d'être leur secteur le plus prestigieux ni le plus influent.

On note certaine réticence. Le Dr Jean Cusson, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, reconnaît que les « revues d'utilisation » suscitent encore de l'inquiétude chez les médecins : elles exigent du temps (non rémunéré), elles prennent parfois l'allure de confrontation et interpellent le médecin « prescripteur », interviennent dans la relation privilégiée entre le médecin et son patient (surtout si la préoccupation des coûts prend le dessus) et entraînent parfois des mesures à caractère punitif.

D'où l'importance, dit-il, pour les médecins de s'impliquer dans le processus.

les prestataires de la sécurité du revenu (aide sociale).

Ces coûts ont presque doublé en cinq ans, une hausse annuelle moyenne de 15,2 %. Ils étaient de l'ordre de 500 millions de dollars en 1990.

Juridiquement, les pouvoirs du pharmacien sont solidement assis. Prenons le cas de l'ordonnance médicale. Contrairement à l'image évoquée par le mot, le médecin ne donne pas un « ordre » au pharmacien, il lui délivre une « autorisation de servir » dont le pharmacien peut refuser de se prévaloir. Il le fait d'ailleurs, très exceptionnellement, il est vrai. Un tel refus constitue même un « acte professionnel » pour lequel le pharmacien peut être remboursé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Sur 22 millions d'ordonnances honorées par les pharmaciens, les dossiers de la RAMQ ne dénombrent que 1000 cas de refus.

Pharmacien d'officine, l'appellation fait un peu vieux jeu. En ces milieux, on lui préfère maintenant la périphrase « exerçant en milieu communautaire » par opposition à milieu institutionnel où exercent aujourd'hui un bon 20 % des pharmaciens.

Si le pharmacien gagne sa vie de la vente des médicaments, qu'en est-il de sa fonction conseil ? Le seul revenu qu'il tire de ce volet « service professionnel » lui vient des deux programmes publics d'assurance-médicaments. L'entente qui lie l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires et le gouvernement ne rémunère que trois « actes pharmaceutiques » : l'exécution ou le renouvellement d'une ordonnance, l'opinion pharmaceutique et le refus d'exécuter. Passe encore pour le premier, mais le remboursement des deux autres (qui ne forment d'ailleurs qu'un infime pourcentage des services) ne s'accomplit qu'à travers un luxe de précautions bureaucratiques et administratives.

La profession plaide aujourd'hui pour une plus grande reconnaissance et une meilleure utilisation de la compétence des pharmaciens qui se traduiraient même en espèces sonnantes et trébuchantes.

Toute réforme efficace de l'assurance-médicaments doit passer par là, soutient le président de l'Ordre des pharmaciens dans sa présentation devant la commission parlementaire sur le financement des services de santé et des services sociaux.

Une prestation optimale de tels **Voix page B-2 : Pharmacien**

Un oui massif à la nouvelle entente

QUELQUE 300 pharmaciens membres de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), réunis en assemblée générale extraordinaire, la semaine dernière, ont ratifié à 90 % l'entente de principe intervenue avec le ministère relativement à leur rémunération en vertu du régime de l'assurance-maladie.

Selon le président de l'AQPP, M. Jean-Guy Prud'homme, cette entente, obtenue après 29 mois de négociation, aura permis d'atteindre deux grands objectifs, soit une compensation pour la perte de profit sur les médicaments et la rémunération d'actes pharmaceutiques sans qu'il y ait distribution de médicaments.

Honoraires — Du 1^{er} juin 1989 au 30 novembre 1993, les honoraires des pharmaciens sont indexés de 4 % au 1^{er} juin 1989, 5,13 % au 1^{er} juin 1990 et 3 % au 1^{er} décembre 1992. Ces pourcentages correspondent aux paramètres d'augmentation qui ont été appliqués à l'ensemble des employés

de l'Etat au cours de la même période.

Prix des médicaments — À compter du 1^{er} janvier 1993, le coût de tout médicament sera remboursé aux pharmaciens selon son prix réel d'acquisition (PRA). Le 1^{er} janvier 1993, une compensation moyenne de 1,52 \$ par ordonnance sera versée aux pharmaciens propriétaires pour les dédommager du manque à gagner encouru lors de l'implantation du PRA.

Opinions pharmaceutiques — Les opinions seront codifiées et la facturation sera informatisée de façon à faciliter les réclamations auprès de la Régie. Le tarif de ces opinions passera de 9 \$ à 15 \$. D'autre part, l'entente reconnaît, sur une base expérimentale, de nouveaux actes professionnels ayant trait à l'hypertension, au profil pharmacothérapeutique et au benzodiazépine, qui donneront plus d'ampleur à la fonction conseil du pharmacien.

CAHIER
SPÉCIAL

THÉRÈSE CASGRAIN

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 6 mars 1992

PARUTION
le 14 mars
DANS
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le samedi 14 mars un cahier spécial à l'occasion du colloque Thérèse Casgrain présenté à l'UQAM dans la série de conférences annuelles sur « Les leaders politiques du Québec. » On y trouvera :

- un rappel de la vie de Thérèse Casgrain;
- un entretien avec Simonne Monet-Chartrand;
- un texte sur l'après-Thérèse Casgrain;
- le point sur les batailles de son époque;
- des extraits de ses cours et de sa correspondance prêtés par les Archives nationales du Canada;
- le programme complet du colloque qui aura lieu du 20 au 22 mars à l'UQAM.

Toxique, la télévision ?

LES GALÉRIENS secouent leurs chaînes. Et les galériennes aussi, croyez-moi. Selon Statistique Canada, la moyenne des heures passées devant la télévision ne cesse de baisser et les habitudes d'écoute changent. Tenu et prêt à se rompre, le cordon ombilical qui relie encore beaucoup de téléphiles à leur petit écran ? Si cela s'avère, il y a l'académicien Michel Serres qui va se réjouir, lui qui affirmait à *Dites-moi...* (TV5) : « Je trouve la télé toxique. Il faut l'éteindre, regarder par la fenêtre le printemps qui s'en vient. »

Michel Serres qualifie aussi la télé de « merveilleux instrument de diffusion de la culture. Parfois mal utilisé ». Le philosophe assure que l'esprit se sclérose si on ne lui demande aucun effort et prétend que dix minutes de lecture difficile par jour empêcheraient son durcissement. Pour ne pas vieillir, retarder le gâtisme ou le processus de ratatinement de l'esprit il faut faire quotidiennement un effort intellectuel et, précise Serres : « éviter les téléfilms, ceux que l'Amérique nous envoie depuis 30 ans



Rolande ALLARD-LACERTE

pour nous garder dans un état de profonde débilite'.

Séquences rétro

Ces dernières semaines, j'ai butiné avec un plus grand détachement sur

toutes les chaînes, regardé la télé d'un autre oeil, avec un certain recul, juste pour le plaisir, sans le souci de faire part, à la petite semaine, de mes réflexions sur le médium qui va refroidissant. Je vous convie, aujourd'hui, à une séance de rembobinage en vous offrant des séquences rappels ou rétro.

D'abord un regret, devant la mort annoncée de *Studio libre*, qui ne manque pas de trouvailles mais de fidèles. Pas assez de monde à la kermesse !

Michel Desautels, son animateur, est sympathique, attentif et généralement bien entouré. En entrevue, il n'est pas qu'un faire-valoir même s'il ne vole pas la vedette à son vis-à-vis. Sa qualité d'écoute, la pertinence de ses interventions sont remarquables, il ne donne pas l'impression, quand il reçoit un auteur, de n'avoir lu que le communiqué de presse ou « la quatrième de couverture ». Si jamais Radio-Canada décidait de présenter un *Caractères* qui nous soit propre, il faudrait le compter parmi les papabili.

Question de goût, je préfère le côté

parole (talk) au côté variété (show) et Gaston Miron a salué l'émission comme « un beau lieu de la parole ». Parmi les agréables moments musicaux j'ai en mémoire Angèle Dubeau, penchée avec attendrissement sur son Stradivarius, berçant son enfant qui naîtra en avril au son de Teleman ; Renée Claude, interprétant *Il n'y a pas d'amour heureux*, de Brassens. (Ailleurs, nous avons eu droit à l'inoubliable *Ô Canada* unilingue de Maureen Forrester « We stand on guard for Thee », « You bet ! » Mais ça, c'est une autre histoire, qui n'en finit pas de s'écrire).

Pour animer une telle émission (bien tardive, il faut l'avouer) est-il nécessaire de se ranger parmi les énergumènes, les hystériques, les bouffons et les funambules ? Au fond, *Studio libre* manque de quoi au juste... ? D'un animateur plus flamboyant ou de flamants roses ?

L'*Envers de la médaille* ne tombe pas toujours pile. En vérité, ladite médaille a souvent deux revers. Décidément, le bassin où l'on puise des invités volubiles à contre-courant n'est pas un bassin

olympique. Parfois on piétine dans la margarine. Tantôt c'est une dame empesée, incapable de se départir d'un jargon technique et prétentieux pour parler des problèmes de la jeunesse, tantôt c'est Georges Dor qui, pour dénoncer l'éducation sexuelle dans les écoles, se réfère à l'article qu'il a publié dans un quotidien afin de répéter, avec une certaine complaisance, certaines de ses formules.

Le créneau de Denise Bombardier est meilleur que celui de l'an dernier mais l'émission ne décolle vraiment que lorsqu'elle s'éloigne de sa mission première, de son impossible pari.

Le pire et le meilleur

LE MEILLEUR spectacle : *Le Dortoir*, onirique voyage à travers les trous noirs et lumineux de la mémoire. *La Course Destination monde* offre aussi des moments de grâce. Retenu, de Marie-Claude Harvey, deux documentaires fascinants sur le Tibet.

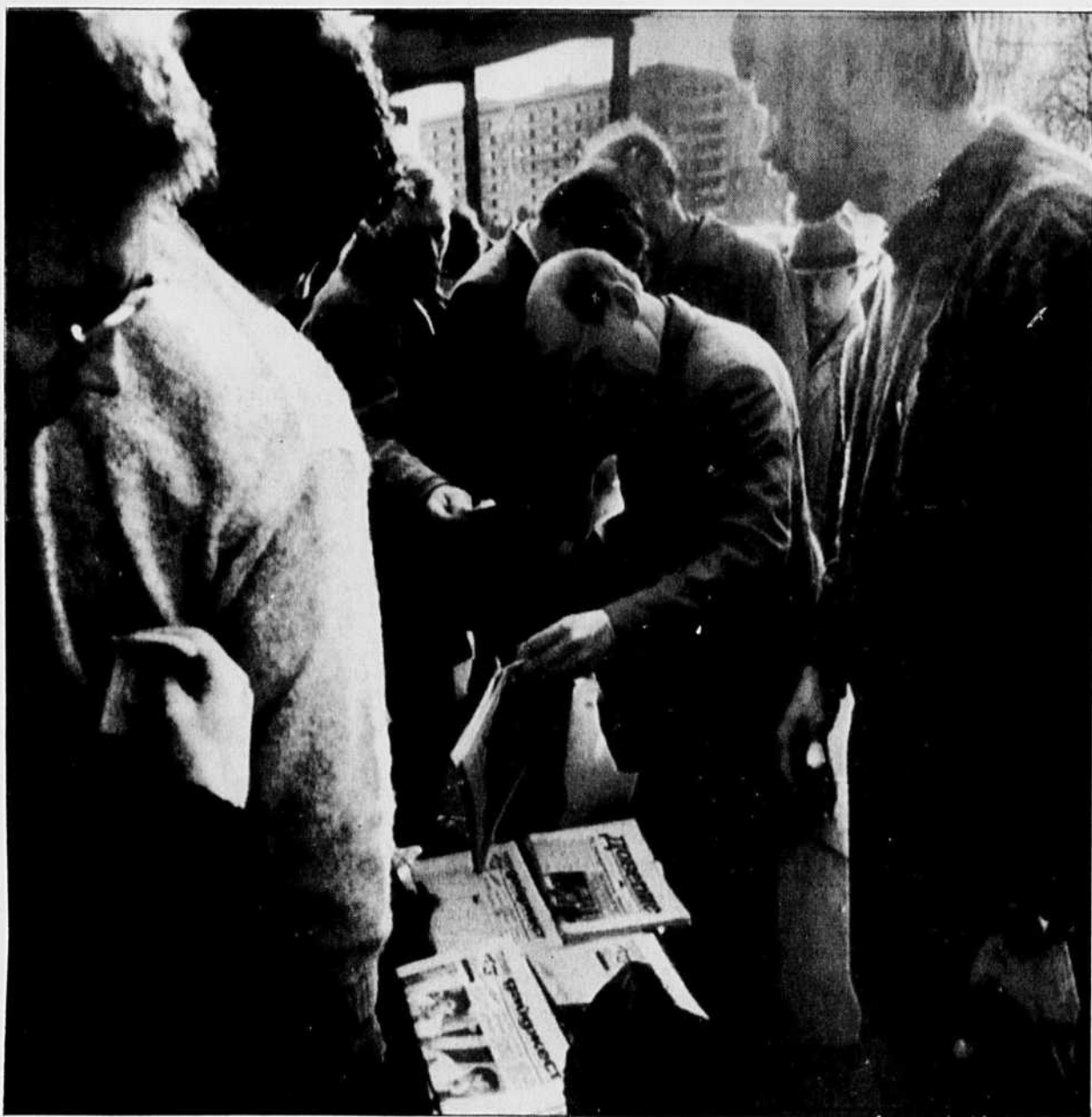
Affligeant, par ailleurs, le dossier brouillon, bâclé, triste comme ces mois d'hiver qui s'éternissent dans la

gadoue : *Tout le monde est malheureux* ? Cette enquête sur la classe moyenne a présenté des gens qui « n'arrivent pas », écrasés sous le poids des taxes et impôts, réduits au chômage, angoissés devant l'avenir. Resserré et présenté en deux volets au *Point*, d'accord, mais surtout pas le dimanche pour ajouter à la déprime ambiante. Vous avez dit : *Beaux dimanches* ?

Autre pluie de médailles à deux revers sur les interminables Jeux olympiques d'hiver d'Albertville qui ont déferlé de l'aube au crépuscule. Sparages et patinages parallèles des athlètes et politiciens : triple sauts arrière sauts acrobatiques artistiques et constitutionnels, d'Albertville à Vancouver et Hull. Vous avez dit : *Beaux dimanches* ?

Heureusement, zappezi-zappela, en un dimanche plein de froidure, de jeux sur glace et tristes palabres, PBS a présenté deux documents passionnants, le premier, évoquant le retour en Russie de l'exilé Rostropovich et le second, la vie et l'oeuvre de Tolstoï.

Rester sous perfusion, soit. Pourvu qu'on aie le choix du soluté !



Les Moscovites ont maintenant accès à une presse libre mais qui ne profite plus des largesses d'autrefois.



Oostankino, le centre russe de la radio et de la télévision.

La télévision russe en quête de rentabilité

Michel Colonna d'Istria

Le Monde

MOSCOU — Comme la presse écrite, en mal de papier (voir Le Devoir du 25 février), la télévision russe vit dans l'improvisation née de la liberté retrouvée. Variétés, émissions-phares, débats, information, les chaînes recherchent — comme les éditeurs — une rentabilité difficile à trouver.

Filia, Krucha et leurs copains ont bercé des générations de Soviétique, au son d'une chanson douce qui dit : « Tous les jouets sont déjà couchés ». Le petit chien, le porcelet, l'oiseau et le lapin en peluche sont les héros de *Bonne nuit les petits*, l'une des émissions les plus regardées de la télévision. Jusqu'en décembre, elle était au programme de la « deuxième » chaîne, devenue en mai dernier la Radio-Télévision de Russie (RTR).

La première chaîne, dite « centrale », vient de la récupérer pour la placer juste avant son principal journal du soir, ce *TV Inform* qui a pris depuis août dernier, à 21 heures, la succession du célèbre *Vremia* (« le temps ») de l'URSS défunte. Filia et ses copains ont traversé la « stagnation », la glasnost, le putsch sans encombre. Mais ils ont maintenant un sponsor publicitaire : la Bourse de commerce de Moscou...

L'émission la plus populaire, elle, est interrompue quasiment toutes les cinq minutes par la publicité. C'est une variante de *La roue de la fortune*. En anglais, on dit *capital show*. En russe, *Champ des merveilleux*. Depuis trois ans, et plus encore depuis les derniers mois, les télévisions russes défrichent à grande allure ce champ — nouveau pour elles — des jeux primés ou des séries occidentales. « Santa Barbara » est

un fleuron de la RTR, qui s'apprête à diffuser, à partir de février, *Maguy*. La première chaîne, pour sa part, vient d'ouvrir son antenne pendant une semaine à la Warner — films, séries, dessins animés. Et les clés de *Fort Boyard* n'auront bientôt plus de secrets pour les babouchkas de Sibérie...

Le monstre brisé

Cette ouverture aux programmes étrangers n'est pas seulement due à la curiosité ou à la volonté de dépoussiérer une télévision qui ne respire pas la gaieté. La course aux programmes et à l'audience est une nécessité pour un système en plein bouleversement. Il y a deux ans, le Gos-teleradio comptait 83 000 salariés. Ce comité d'État pour la radiodiffusion régnait sur les ondes de l'empire depuis deux immeubles massifs plantés dans le faubourg moscovite d'Oostankino, à l'ombre de la plus haute tour d'émetteurs d'Europe. Fin 1990, Gorbachev brisait ce monstre. La télévision restait « centrale », mais perdait son contrôle sur les stations des Républiques, elle devait céder son deuxième canal et partager ses installations de Moscou avec la télévision de Russie. En août 1991, un des premiers gestes de Boris Eltsine sera de remplacer le très conservateur Leonid Kravtchenko par Egor Iakovlev, l'ancien patron des *Nouvelles de Moscou*, porte-voix de la perestroïka avant de devenir critique des attermoissements de Gorbachev.

Aujourd'hui, Egor Iakovlev dirige une société devenue russe, par décret en date du 27 décembre 1991. Rebaptisée simplement Oostankino, elle n'emploie plus que « 22 000 personnes. Qui sont des salariés en surplus : tous ont dû signer un texte leur annonçant qu'ils pouvaient être licenciés dans les deux mois.

Oostankino ne reçoit de la Russie qu'un budget provisoire, en forte baisse. L'objectif fixé est l'autosuffisance en 1993, et il passe par la vente de parts dans la société. Aura-t-elle pour actionnaires les Républiques maintenant indépendantes ? Des sociétés privées, russes ou étrangères ? La discussion est en cours. Prototype du nouveau manager à la russe, le président de la Bourse de Russie, Constantin Borovoi, avait proposé de racheter une des chaînes d'État. La proposition n'a pas abouti, mais l'homme, qu'on dit le plus riche de Russie, a maintenant le titre de conseiller financier de Iakovlev.

Des journaux en concurrence

Ce dernier a engagé une série de réformes. À l'automne, c'est au terme d'une compétition qu'ont été désignées les équipes chargées de *TV Inform*. Le décor et le générique du journal ont changé, on ne voit plus les dames lisant avec application des communiqués au milieu du journal, dont la dernière apparition, en août, avait coïncidé avec le putsch. *TV Inform* reste le pie de l'audience, avec souvent 40 % de téléspectateurs. Mais lui faut maintenant compter avec *Vesti*, le journal de la RTR. Plus court, plus rythmé, présenté par de jeunes gens qui n'hésitent pas à porter blouson, ce journal de 20 heures est encore loin de son aîné, ne dépassant guère 10 % d'audience. Mais la RTR multiplie les bulletins d'information — quatre par jour dorénavant. Elle regroupe maintenant 3000 employés, s'active à construire des studios indépendants, produit des magazines, *Top secret* ou *K2* sur le cinéma. « Notre problème, c'est de faire tout en même temps », affirme d'un ton pressé son directeur des relations internationales, Sergueï Erofeïev, qui reconnaît pouvoir compter sur le budget de l'État russe pour suppléer à une publicité certes en croissance mais encore insuffisante.

Même avec la nouvelle loi sur les médias, qui autorise de réserver jusqu'à 25 % du temps d'antenne à la publicité, Oostankino n'a pas la même assurance de pérennité. Aussi chacune de ses unités court-elle après la rentabilité. Pour être producteur de télévision, mieux vaut amener son émission, publicité incluse, et se préparer à partager les bénéfices avec la chaîne... Egor Iakovlev a décidé d'ouvrir les portes aux indépendants. ATV, la « télévision des auteurs », est de ceux-là. Fondée comme une association en 1988, elle a commencé à tourner pour le cinéma ou la vidéo. Puis elle a tissé patiemment des liens avec le département « jeunes » de Gos-teleradio, avant que son fondateur se voie proposer la direction du Nouveau studio, une unité à laquelle Egor Iakovlev a confié la soirée du lundi. Le Nouveau studio et ATV travaillent ensemble. ATV est devenue une société par actions « parce que nous vivons au rythme des lois qui changent », raconte en souriant Anton Zatopolsky, le jeune juriste moustachu qui la dirige. D'autres talents de la télévision deviennent leurs propres producteurs.

Beaucoup sont passés par l'émis-

sion *Vzgliad* (« le regard »), lancée en 1987 par Alexandre Liubimov et ses amis. *Vzgliad* s'impose vite comme un lieu de débats incisifs, plébiscitée par les réformistes et détestée des conservateurs. Liubimov et d'autres seront élus députés. L'émission elle-même est interdite à la fin de 1990, au temps de la reprise en main des médias. Mais les compères avaient fondé peu avant *Vzgliad* et *Compagnie* (VID), en russe, qui veut aussi dire « le paysage ». *Vzgliad* a retrouvé l'antenne dès après le putsch. Et VID accueille avec éclectisme le magazine *Matador*, le *Top 20* et même... le *Champ des merveilles*.

C'est un autre événement de télévision qui est devenu symbole pour les nostalgiques de l'empire soviétique. Quand ils défilent d'un pas pressé dans les rues enneigées de Moscou, ces conservateurs mécontents, ex-communistes et « russomaniaques » mêlés, brandissent les drapeaux blancs à croix de Saint-André bleue de l'éternelle Russie. Leurs banderoles disent « À bas la presse », « À bas la télévision », et glorifient « Les nôtres ». C'était le titre d'un document spécial sur les soldats russes défendant la tour de télévision de Vilnius l'an dernier. Diffusé deux fois à la meilleure heure d'écoute, le film d'Alexandre Niezvorov exaltait la fibre nationaliste, l'élan autour des « nôtres ». Le très controversé Niezvorov, monarchiste et soupçonné de complicité avec le KGB, avait dû interrompre son émission « 600 secondes » après le putsch. Mais il reprit sa place sur la télévision de Saint-Petersbourg — reçue dans une bonne partie de la Russie.

La politique n'est donc jamais très loin des écrans. Mais à côté d'elle change aussi toute la trame de la télévision. Les émissions de variétés, sans grands moyens, prolifèrent. La télévision de Moscou, qui n'émet que le soir, est précédée dans la journée par des clips commerciaux. Quant à la chaîne éducative, qui accueille notamment des cours de langue, certains ont proposé d'en faire l'instrument d'une formation accélérée à l'économie de marché...

La télévision elle-même se forme sur le tas. Le service du courrier, qui employait des dizaines de personnes pour répondre en langue de bois aux demandes venues de toute l'Union, est sur le déclin. En revanche, le service des sondages a maintenant le vent en poupe. Il faut plaire au public pour survivre.

◆ Pharmacien

services serait même une source d'économies considérables, croit M. La-fontaine.

« L'expérience québécoise en pharmacie hospitalière le prouve, dit-il. Lorsqu'il est mis à contribution dans un environnement où la rationalisation des coûts des médicaments est clairement identifiée comme un objectif, et lorsqu'il est doté d'une capacité d'intervention clinique, le pharmacien livre la marchandise et permet de réduire effectivement les coûts. »

Le mémoire de l'Ordre des pharmaciens fait état d'une étude américaine qui visait à quantifier les économies générées par l'intervention professionnelle. L'étude, réalisée par l'Université de Purdue, portait sur 33 000 ordonnances dans 89 pharmacies réparties dans cinq États américains. L'examen de ces ordonnances ont révélé que 2 % de ces ordonnances comportaient des lacunes et des erreurs. Les chercheurs ont ensuite fait l'estimation des coûts en dollars des soins qui auraient été nécessaires pour pallier les conséquences médicales de ces erreurs : en moyenne 2,32 \$US.

Mais il y a plus que ça. Beaucoup plus.

Le médicament ne peut être assimilé à un bien de consommation courante, font valoir les pharmaciens. C'est un bien souvent essentiel, d'un coût généralement élevé et croissant. Un bien qui présente des risques. Un bien qui ne peut faire l'objet d'une décision rationnelle par le consommateur même le plus instruit, qui présente donc un potentiel élevé de consommation irrationnelle, dangereuse pour l'usager et coûteuse pour le contribuable.

D'où la valeur du service professionnel. L'intervention du pharmacien d'officine, tout en favorisant une utilisation optimale de la thérapie médicamenteuse, peut générer des économies importantes en s'attaquant à trois ordres de problèmes : la sur-médication, le mauvais usage des médicaments, mais aussi, et paradoxalement, la sous-médication.

Exemple de sous-médication : si une personne souffrant d'hypertension ne prend pas régulièrement le médicament prescrit, son médecin traitant, trompé par l'« inefficacité » du traitement, sera tenté d'en augmenter la dose ou la fréquence, ou de recourir à un autre produit plus puissant et souvent plus coûteux, avec des conséquences imprévisibles, vraisemblablement néfastes. Un pharmacien averti et alerte peut détecter cette inobservance chez son client.

Bien des obstacles subsistent encore sur la voie du plein épanouissement de la fonction conseil du pharmacien. Cela suppose une meilleure communication entre le pharmacien et le médecin, qu'on lève certaines barrières à la communication d'informations à la clientèle et, même, qu'on donne au pharmacien accès à l'information diagnostique essentielle à un jugement éclairé.

L'application d'une carte d'assurance-maladie avec micro-processeur intégré permettrait, entre autres, de favoriser l'engagement actif des pharmaciens d'officine dans des programmes prospectifs de revue d'utilisation des médicaments, souligne l'Ordre.

Il y a enfin le mode de rémunération, alourdi par la complexité des modalités de réclamation (pape-rasse par-dessus pape-rasse) qui constitue un désincitatif considérable.

Tant que la rémunération du pharmacien restera prisonnière de la dispensation des médicaments, insistet-on, sa capacité d'intervention continuera d'être limitée par l'ambiguïté de son mandat.

Un pas vient d'être accompli dans cette voie avec l'entente de principe intervenue, la semaine dernière, entre l'Association des pharmaciens propriétaires et le ministère qui prévoit le remboursement, sur une base expérimentale, de nouveaux actes, relevant de la fonction conseil, ayant trait à l'hypertension, au profil pharmacothérapeutique et au médicament benzodiazépine.

Il appartiendra aux pharmaciens de livrer la marchandise...

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MERCREDI 26 FÉVRIER

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concerto pour flûte en sol majeur K. 313 (Mozart)
- symphonie no 1 dite *Classique* (Prokofiev)
- concerto pour piano no 3 en ré majeur BWV 1054 (J.S. Bach)

DEMAIN SOIR, 22:00

- sonate pour violon K. 380 (Mozart)
- symphonie no 38 K. 504 *Prague* (Mozart)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

DONNEZ D'AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1

Juste un petit coup d'

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tel.: (514) 871-1151 ou 1-800-361-7850 (tél. sociale)
Téléc.: (514) 871-1464

La fête des yeux et de l'esprit

Le Festival international des films sur l'art présente 157 films, de 24 pays

Marie-Michèle Cron

DU 3 AU 8 MARS, 157 films en provenance de 24 pays seront à l'affiche du Festival international des films sur l'art de Montréal (FIFA) qui fêtera cette année son 10^e anniversaire de naissance. Les oeuvres réparties en six sections, Carrefour de la création (en compétition/jury officiel), Trajectoires (en compétition/jury associés), Point de mire (hommage), Miroirs de l'art (films d'artistes), Paradis artificiels (derrière la caméra) et Le Temps retrouvé (anthologies, évocations) mélangent allègrement les genres, sculpture, peinture, photographie, architecture, musique, danse, vidéo, poésie, cinéma, collections d'art, dessin animé et seront projetées à la Cinémathèque québécoise, au Goethe-Institut, au Musée des beaux-arts de Montréal, au Cinéma Festival (un nouveau venu dans ce périple artistique) et au Cinéma Parallèle.

Pour marquer le coup d'envoi de cette fête des yeux et de l'esprit le 3 mars à 19 h au Cinéma Festival, René Rozon, le directeur du FIFA, a choisi deux films d'ouverture inscrits dans la compétition officielle, *L'Empire des lumières* de François Aubry, un essai biographique produit par



**FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM
SUR L'ART**

L'Office national du film du Canada sur le peintre Georges Seurat. Ici, l'alliage de la fiction et du documentaire, d'effets spéciaux et de multiples techniques d'animation jettent un nouvel éclairage sur l'initiateur du divisionnisme, cette science de la séparation des couleurs. Et *Vélasquez, stratégie pour un spectateur* du réalisateur et scénariste Didier Baussy qui pénètre dans l'oeuvre majeure du peintre attiré de la cour de Philippe IV d'Espagne au 17^e siècle à partir d'une perspective esthétique et historique. Portraits des nobles et des humbles, univers des bouffons et des nains qui animaient la cour de la famille royale captés au Musée du Prado à Madrid où se trouve réunie la presque totalité des tableaux du maître, seront abordés par le biais de ses contemporains tels que Pacheco et Giordano mais aussi par le regard admiratif de Ma-

net, de Picasso et de Francis Bacon. (Veuillez noter qu'un nombre limité de billets seront vendus au grand public pour cette représentation, en reprise le dimanche 8 mars au Cinéma Festival à la séance de 16 heures.)

Et pour vous mettre l'eau à la bouche, voici, toutes tendances confondues, quelques repères dans la cascade d'images qui vont déferler sur nos écrans montréalais. *Max Ernst* de Peter Schammi retrace la carrière de ce grand artiste qui a marqué l'histoire de l'art du XX^e siècle imbibée de la pensée des iconoclastes dadaïstes et des déliants surréalistes. Un petit tour en Allemagne avec *Anselm Kiefer : Operation Sea Lion* du Britannique Christopher Swayne qui brosse le portrait de ce peintre controversé au style perturbateur. L'artiste allemande Rebecca Horn reconnue pour ses sculptures monumentales se met derrière la caméra pour filmer Donald Sutherland et Geraldine Chaplin dans *Buster's Bedroom*. Retour en France, avec *Paris, roman d'une ville* de Stan Neumann qui aborde la ville-lumière dans sa transformation urbaine et *Paris 900* de Francesca Ravello De Santi qui nous replongera dans l'avant-garde artistique et littéraire du début du siècle. *Le temps d'un dé-tour-Marseille au XIX^e siècle* d'A-

lain Bergala dévoilera les profondes transformations de ce port méditerranéen qui n'est pas que la capitale de la pétanque et de la bouillabaisse.

Chadwick de Barrie Gavin nous fait découvrir le monde d'animaux fabuleux et de formes totémiques imposantes de Lynn Chadwick, digne successeur d'Henry Moore et lauréat du Grand prix de sculpture à la Biennale de Venise en 1956. *Dead Dreams of Monochrome Men* du documentariste David Hinton est décrit comme un film-choc sur l'univers homosexuel d'après la célèbre chorégraphie créée par Lloyd Newson et la compagnie britannique de danse-théâtre DV8. Collectionneur, poète, gardien de nuit, Matti Milius a fait l'acquisition au cours de sa vie de 150 huiles et 2000 dessins d'artistes d'Estonie, de Lituanie, de Russie au prix de nombreux sacrifices (il fut accusé d'activités anti-soviétiques par le KGB en 1979). Portrait d'un homme peu ordinaire par Peeter Urbala dans *Milius on the Hill*.

Pour les fous de vidéos, *Play it again, Nam* de Jean-Paul Fargier nous catapultera dans la vision éblouissante du célèbre Nam June Paik dont les téléviseurs empilés et soudés préfigurent l'anatomie humaine. Réflexion sur la censure avec le film d'Alan Burke sur *Attila Richard Lu-*

Kacs, un artiste de Vancouver qui met en scène les relations sadomasochistes dans ses immenses toiles. *Christian Lacroix* de Marie-Pierre Rimbault comblera de joie les amants de la mode et du style provençal. Patrice Chéreau, un des plus importants metteur en scène de notre temps, nous parlera de ses 25 ans de carrière dans *Portrait de Patrice Chéreau : Épreuve d'artiste*. Le réalisateur, producteur et distributeur Reinier Moritz qui dirige la filmographie de RM Arts, une société muni-choise spécialisée dans la production de documentaires consacrés aux arts, est dans le point de mire du FIFA qui lui rend hommage en présentant plusieurs de ses productions et un de ses films sur le cinglant et captivant *Otto Dix*, peintre, graveur et dessinateur hors pair de la société allemande des années vingt.

Pour ceux et celles qui auraient manqué ou qui voudraient revoir les films gagnants du Grand Prix FIFA, le festival (re)présentera les *must* des dix dernières années, dont *A la recherche de Christian B.* d'Alain Fleischer, un film très émouvant sur l'artiste français Christian Boltanski et *Le Miroir des paradoxes : Auto-portraits de Rembrandt* d'Alain Jau-bert. Par ailleurs, cette section intitulée *Le Temps retrouvé* compren-

dra 33 films sur l'art de Belgique de 1927 à aujourd'hui émaillés de noms réputés : la chorégraphe Anne Teresa De Keersmaecker et les danseuses du groupe Rosas, Pina Bausch (de Chantal Ackerman), Victor Horta (art nouveau), Van Eyck et une visite, toujours bienvenue, à Monsieur Pablo Picasso. Le jury, présidé par l'écrivain et diplomate français François Régis-Bastide et composé du musicien et compositeur québécois André Gagnon, d'Henriette Montgomery, chargée de la programmation de films au Metropolitan Museum of Art de New York, de Micheline Morisset, archiviste de films aux Archives nationales du Canada à Ottawa et de Nicole Vander Vorst, secrétaire générale du Centre du film sur l'art de Bruxelles va avoir du pain sur la planche avant de décerner ses prix lors de la soirée de clôture, le 8 mars prochain. D'autre part, trois jurys associés de la section Trajectoires décerneront respectivement les prix de l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal, l'Association des organismes musicaux du Québec et l'Association internationale des critiques d'art. Une soirée prometteuse sous les auspices du film *A Bigger Splash* du Britannique Jack Hazan sur David Hockney. Tout un programme.

CINÉMA / chronique

Rien ne bouge

Nathalie Petrowski

SUR LA LIGNE téléphonique Info-film, une voix qui combat la morosité souhaite la bonne année aux techniciens du cinéma avant de commencer la courte déclinaison des films actuellement en production à Montréal. En période de prospérité, le message enregistré d'Info-film destiné à tous les techniciens en mal de contrats, peut durer un bon vingt minutes. Aujourd'hui, le message n'en dépasse pas cinq. Dans ce qui apparaît comme la plus désastreuse saison du cinéma québécois depuis longtemps, seulement 2 longs métrages se tournent à Montréal actuellement. Sur les deux, le premier *Les liens de sang* de Michel Langlois est un téléfilm et le deuxième *Coyote* réalisé par le roi de la pub, Richard Ciupka, en est à ses dernières heures de tournage.



Sylvester Stallone, alias Rambo.

drapeau qui n'avaient pas vraiment leur place dans un festival. À Cannes, on imagine déjà qu'ils feront la même chose et qu'ils dérouleront le tapis rouge pour accueillir les verts, lesquels Américains se feront un plaisir d'aller cueillir leurs palmes d'or et d'argent.

Ce glissement de moins en moins progressif de l'impérialisme cinématographique américain endossé par une certaine élite européenne, pose une question fondamentale : les Européens sont-ils tombés sur la tête et dans un grand verre de Coca-Cola, ou sont-ils à ce point désespérés de leur propre culture qu'ils sont prêts à embrasser inconditionnellement le cinéma américain et à lui réserver les meilleures places au parterre ?

Chose certaine, l'exploit aujourd'hui dans les salles de cinéma en France ce n'est pas de battre des records d'assistance mais de battre les Américains sur le terrain. On parlera ainsi du succès du *Bal des casse-pieds* en comparant sa position sur le palmarès avec celle de *JFK*. On dira que le bande son de *Tous les matins du monde* a battu les ventes du dernier Michael Jackson. On ouvrira grand les bras quand Woody Allen décidera de lancer son dernier film *Ombres et brouillard* à Paris plutôt qu'à New York et on lui accordera toutes les couvertures de magazines et une entrevue avec Anne Sinclair pour faciliter son service après-vente. Pendant ce temps-là *Les amants du Pont-Neuf*, un film français réalisé avec un budget américain, crèvera en salle, faute de sympathisants. Que comprendre à cela ? Rien sinon une fascination pour l'Amérique qui frôle l'abnégation, une fascination qui sert de ciment à une Europe en pleine crise d'identité.

Denys Arcand rides again

LE 3 MARS prochain, le cinéaste Denys Arcand sera à l'honneur au Musée des beaux arts de Montréal et recevra le Prix Molson du Conseil des arts du Canada accordé chaque année à une personnalité canadienne du monde des arts. Le prix sera accompagné d'un sympathique chèque de 50 000 \$ qui permettra au cinéaste de passer l'hiver et une grande partie de l'été. Arcand n'est pas le premier Québécois ni le premier cinéaste à recevoir un tel honneur. Depuis 1964, une vingtaine d'artistes québécois dont le cinéaste Michel Brault, le dramaturge Marcel Dubé, la romancière Anne Hébert et le poète Gaston Miron, ont été récompensés pour l'ensemble de leur oeuvre. Aucune candidature n'est sollicitée ni reçue pour le prix. Les élus sont simplement nommés par un jury qui cette année réunissait une poignée d'universitaires aussi illustres qu'inconnus, gens influents et cultivés dont Denys Arcand aurait très bien pu s'inspirer pour écrire *Le déclin de l'empire américain*.

Rien ne bouge au royaume du cinéma québécois sauf les quelques rares monteurs qui ont du pain sur la planche et de la pellicule sur la table de montage. Rien ne bouge et tout le monde attend le verdict de Téléfilm Canada qui fera connaître à la mi-mars au terme d'un exercice d'analyse communément appelé le « comparatif », le nom des gagnants de sa loterie-cinéma.

Cette année, ils sont plus nombreux que jamais à attendre les résultats. En tout quelques 54 projets ont été déposés ou annoncés. Sur ce nombre-là, seulement 8 projets seront considérés puis approuvés et retenus. Certains cinéastes qui passeront au « comparatif » de mars, traînent depuis deux ou trois ans un projet qu'ils réécrivent, remanient et peaufinent constamment. Plusieurs projets sont à ce point prêts qu'ils pourraient pratiquement être tournés demain matin. C'est le cas des *Amoureux*, le premier long métrage en 35 mm de Johanne Prigent, un film sur le grand désordre amoureux de cette fin de siècle mettant en scène deux couples, l'un sur son déclin, l'autre en pleine ascension. La réalisatrice a déjà choisi ses acteurs, ses locations et toute son équipe technique.

La réalisatrice Yolande Rossignol qui a scénarisé *Ménard*, maître draveur d'après le roman de Félix-Antoine Savard, a pour sa part prévu un tournage dans la région de Charlevoix l'automne prochain. L'acteur incarnant Ménard n'a pas encore été choisi, pas plus que les deux jeunes acteurs qui joueront le rôle de son fils et de sa fille. Pour *L'affaire Lortie*, le projet de Michel Brault, le nom de Jean Lapointe dans le rôle du sergent d'armes. Jalbert vient de s'ajouter à celui de Roy Dupuis. *Les pots cassés*, un film de François Bouvier écrit avec Gilles Desjardins est également en lice pour la course de la mi-mars. Un couple qui s'effrite est au centre de ce suspens domestique sur fond de chassé-croisé littéraire qui pourrait se tourner au printemps.

Les projets ne manquent pas. Les fonds par contre sont plus rares que jamais et ne pourront probablement pas suffire à la demande qui augmente d'année en année. Tournera, tournera pas, telles sont les questions que tous les cinéastes et leurs producteurs se posent en moment. À la mi-mars, les réponses se manifesteront. Pour le meilleur et pour le pire.

La cocolonisation du cinéma européen

À Paris pendant la Nuit des Césars, ils ont canonisé Rambo ou Rambaby pour les intimes et rendu hommage au cinéma américain qui est en train de signer l'arrêt de mort du cinéma d'auteur français. À Berlin, ils ont accordé l'Ours d'Or à *Grand Canyon*, un film américain, inscrit en compétition officielle avec une pléthore de films nés sous le même

THÉÂTRE

L'An de grâce

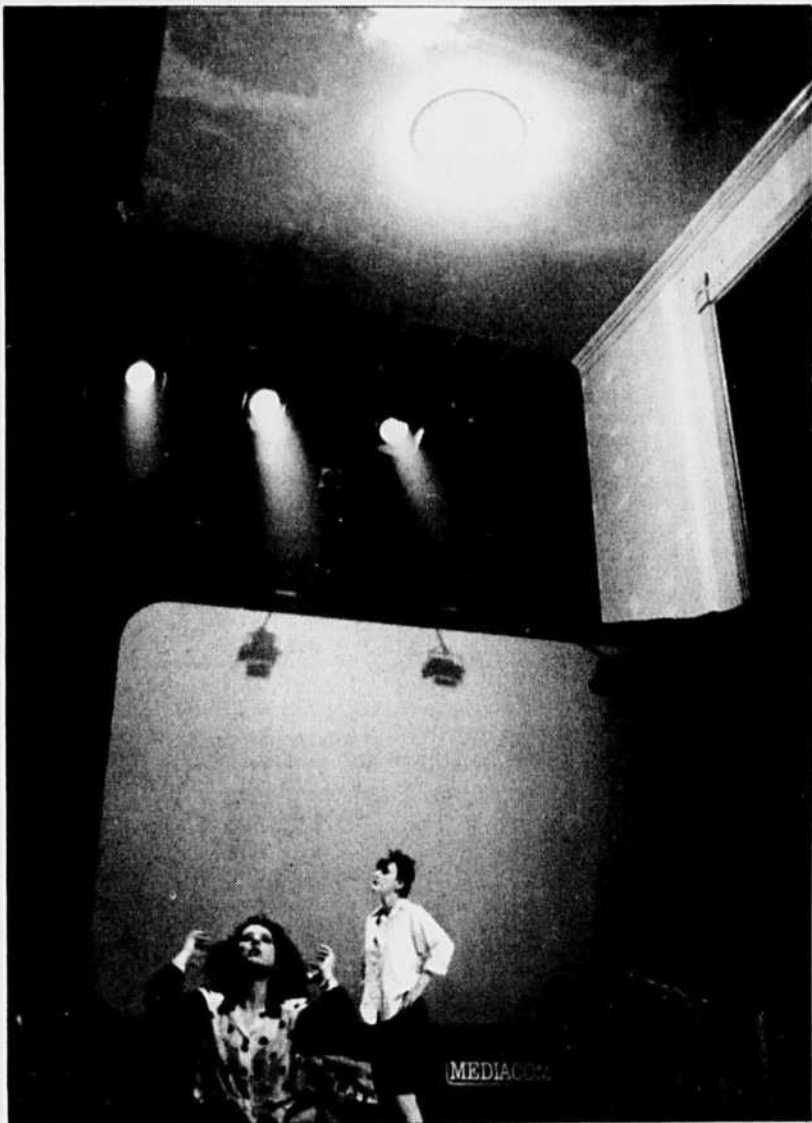
Texte et mise en scène de René Richard Cyr, Alexis Martin et Claude Poissant. Scénographie et accessoires de David Gaucher. Lumière de Martin St-Onge. Avec Markita Boies (Adèle), Patrick Goyette (Pierre), Marie-France Lambert (Mimi), Dominique Leduc (Juliette). Une production du PâP2, présentée à la salle Fred-Barry, du 17 février au 21 mars.

Gilbert David

LE THÉÂTRE Petit à Petit revient en force au théâtre de création et au grand public, sous l'appellation de PâP2, avec *L'An de grâce*, un spectacle traversé par le souffle de l'invention. Il s'est agi en fait d'un collectif de créateurs qui a réuni trois auteurs-metteurs en scène (René Richard Cyr, Alexis Martin et Claude Poissant) et quatre comédiens pour une expérience d'écriture dramatique et scénique centrée sur trois personnages féminins actuels, trois soeurs d'un quartier populaire montréalais que la mort de leur mère oeuvre à une trajectoire introspective et critique.

Réunies dans la maison familiale pour prendre connaissance du testament de leur mère, les trois soeurs vont chacune entreprendre une espèce de périple intérieur où Pierre, un jeune homme mi-réal mi-fantasmé, servira de révélateur à leurs différentes existences bloquées. Le deuil de la mère livre ces femmes pour ainsi dire à elles-mêmes, à ce présent de leur solitude qui débouche ici sur le constat du vide amoureux sous diverses formes.

Adèle, l'aînée, subit son célibat, elle a plongé corps et âme dans sa carrière, et, comme elle le dit, fait dans « les relations publiques à défaut d'en avoir des privées ». Mimi, mariée avec deux enfants, ne s'entend plus avec son mari et elle vit par procuration dans ses souvenirs de chaude séductrice. La cadette enfin, Juliette, s'est réfugiée dans les romans de chevalerie et se fabrique à force de rêveries doucereuses un



Marie-France Lambert et Markita Boie dans *L'An de grâce*.

prince charmant sur mesure en restant bien sagement enfermée dans sa chambre.

Pris un à un, ces personnages féminins se révèlent être assez schématiques, menacent de verser dans le stéréotype. Si la structure du spectacle se contentait d'être linéaire et platement descriptive, cela donne-

rait sans doute trois portraits brossés à trop larges traits pour soutenir l'intérêt. Or c'est tout le mérite de ce spectacle que d'emprunter la voie d'un traitement éclaté qui engendre un jeu sur plusieurs niveaux et dans des espaces simultanés, tout en permettant que s'entrechoquent les situations ainsi fragmentées. Il en ré-

sulte un tableau d'ensemble très instable, mouvementé, vif et percutant, devant lequel le public est tenu en haleine. Petite réserve peut-être : est-il vraiment nécessaire de terminer le spectacle sur le ferme propos des trois femmes de s'assumer pleinement, comme si leur malaise existentiel ne tenait plus qu'à une question de bonne volonté, symbolisée par le geste un peu facile de souffler sur la poussière tirée de l'urne maternelle ?

À l'encontre de cette résolution « magique », l'univers urbain fait duement sentir sa présence dans cette course des trois soeurs contre leur propre mort et il est nettement un lieu métaphorique des dislocations et des contradictions qui marquent notre époque. Ainsi, l'ilot central de la maison maternelle dont les murs et le plafond ont été littéralement arrachés comme pour exposer les personnalités à tous les vents fous du monde, est bordé par un dépôt et dominé par le vaste écran blanc d'un panneau-réclame, à l'image d'une société qui serait coincée entre ses déchets et ses délires marchands... David Gaucher signe là une scénographie parfaitement réussie qui s'accorde, dans un luxe de détails savoureux, aux propos chaotiques de *L'An de grâce*.

Ce spectacle au rythme frénétique et aux entrelacs inventifs est, pour faire bonne mesure, défendu avec aplomb par un quatuor de comédiens au meilleur de leur forme. Markita Boies, en Adèle, a la netteté d'une flèche qui touche toujours la cible. Marie-France Lambert exprime toute la ferveur souffrante de l'être insoumis et sensuel qu'est Mimi. Dominique Leduc donne à sa romanesque Juliette une vivacité pleine de sous-entendus. Patrick Goyette, enfin, se prête avec souplesse et humour aux multiples emplois de son personnage de faire-valoir.

Voilà donc un spectacle franchement divertissant, souvent drôle, critique sans être lourd, débridé, capable en un mot de contrer absolument la grisaille d'une fin d'hiver.

MUSIQUE

Une perfection technique incomparable

Société pro musica

Le Quatuor Borodine, Mikhail Kopelman et Andrei Abramkov (violons), Dmitri Shebalin (alto), Valentin Berlinsky (violoncelle); Prokofiev, *Quatuor* no.2 op.92; Schnittke, *Quatuor* no.3; Chostakovitch, *Quatuor* no.15 op.144. En bis: Chostakovitch, *Elegie* (1931). Lundi 24 février, théâtre Maisonneuve.

Carol Bergeron

INVITÉ par la Société Pro Musica, le célèbre Quatuor Borodine donnait, au Théâtre Maisonneuve, un concert marqué au sceau de l'excellence. Entièrement russe, le programme fut exécuté avec une perfection technique incomparable, toujours au service d'une musicalité exemplaire. Mais de si près que les interprètes s'en approchèrent, ils ne parvinrent hélas pas à atteindre cette perfection de l'état de grâce.

On aurait voulu être bouleversé jusqu'à sentir, à travers l'ultime *Quatuor* de Chostakovitch, l'abîme de la mort. Car il s'agissait bien là du point culminant de la soirée, Prokofiev et Schnittke nous y ayant préparés chacun à sa manière.

En marge de ce cheminement vers le trépas, certains ont pu remarquer que les oeuvres avaient en commun l'usage de la citation musicale. Le second *Quatuor* de Prokofiev intègre des éléments du folklore kabarde — à l'époque de l'attaque allemande sur Stalingrad (1942), le compositeur avait été évacué à Naitchik, capitale de la République de Kabardino-Balkarie (versant nord du Grand Caucase). Le Troisième



Le quatuor Borodine

quatuor d'Alfred Schnittke s'élabora à partir de trois citations principales : le *Stabat Mater* de Roland Lassus (compositeur franco-flamand du 16^e siècle), la *Grosse fuge* op.133 de Beethoven et la transposition musicale des lettres initiales du prénom et du nom de Chostakovitch (DM, « ré, mi bémol », CH, « do si naturel »).

Le dernier *Quatuor* de Chostakovitch fait allusion à Bach et Mozart. Dans la troisième *Adagio* — l'opus 144 en compte six sous-titres : *Elegie, Sérénade, Intermezzo, Nocturne, Marche funèbre, Epilogue* —, on voit surgir, légèrement modifié dans son harmonie, le début de la *Chaconne* pour violon seul de Bach; dans le cinquième *Adagio*, le fantôme de Mozart apparaît dans un fragment mélodique tiré de l'Air « Non più andrà » des *Nozze di Figaro* où le héros rappelle à Cheru-

bino « qu'il n'ira plus troubler le repos des belles ».

Ajoutons à cela que même le bis renvoyait à quelque chose d'autre, puisque dans cet *Elegie* de 1931, Chostakovitch reprend l'Air de *Katerina* (à la fin du premier acte) de son Opéra *Lady Macbeth de Mzensk*. On voit par là que la citation peut prendre des formes diverses que pour ma part j'ai trouvées particulièrement efficaces dans le dans l'Opus 144 de Chostakovitch. Car chez Schnittke, on sent un peu fort le procédé d'écriture.

Richesse d'une matière qui interpelle l'auditeur, le programme permettait encore d'admirer l'étonnante perfection du jeu des musiciens du Borodine : cette cohésion qui engendre la précision rigoureuse du trait, l'harmonie absolue des couleurs. Le plaisir d'entendre un si bel instrument valait à lui seul d'aller à ce concert.

NOS CHOIX TÉLÉ

Scoop

La présidente du syndicat apprend que son mari a détourné des fonds, et Roy Dupuis est supposé connaître un revers amoureux (les méchantes langues diront que ça lui fera du bien). (Radio-Canada, 20 h)

☆☆☆

Enjeux

Les emplois à vie, avec la montre célébrant les 25 ans au service de la compagnie, sont passés au folklore. Le marché du travail est précaire et un travailleur risque de changer d'emplois plusieurs fois dans sa vie. On nous explique pourquoi. (Radio-Canada, 21 h)

☆☆☆

Bombardier

Première partie de la minisérie sur un patenteur talentueux qui a contribué à créer l'entrepreneuriat québécois. (Radio-Québec, 21 h)

☆☆☆

Miss Moscou

Mystère radio-canadien : c'est le dernier film de Gilles Carle, ça se passe à Moscou avec Michel Côté et Chloé Ste-Marie, et c'est programmé à une heure de fous. (Radio-Canada, minuit)

— Paul Cauchon

SANTÉ

Toute la « suite du monde » sur fichier

Gérard Bouchard achève de bâtir une machine à voyager dans le temps et dans les populations

Luc Dupont

LE QUÉBEC possédera en l'an 2000 une machine à voyager dans le temps, c'est-à-dire un fichier informatisé de population, qui lui permettra de reconstituer automatiquement la totalité des généalogies de sa population de souche française, depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. À terme, ce fichier comportera entre 5 et 6 millions d'actes de baptêmes, mariages et sépultures couvrant toute la province. Déjà 1,6 million d'actes ont été traités, et l'outil est opérationnel.

Unique au monde par son envergure, le fichier baptisé BALSAC est l'oeuvre du Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (SOREP), situé à l'Université du Québec à Chicoutimi.

L'instrument est d'une portée tout simplement inouïe. En permettant de reconstituer rapidement les ascendances et descendances d'un individu, il donne aux généticiens et aux épidémiologistes un moyen nouveau d'étudier la nature et la distribution de nombreuses maladies génétiques héréditaires.

Il donne également aux historiens, anthropologues, démographes et autres spécialistes des sciences humaines les moyens d'observer une foule de phénomènes sociaux et culturels — mouvements migratoires, mariages consanguins, développement industriel — qui se transmettent dans le temps et par le biais des familles.

« Je dirais que cette base de données permet de renouveler le « Connais-toi toi-même » de Socrate, en le ramenant tout simplement aux dimensions de notre temps », explique Gérard Bouchard, directeur et fondateur du Centre interuniversitaire SOREP.

Une révolution dans l'histoire

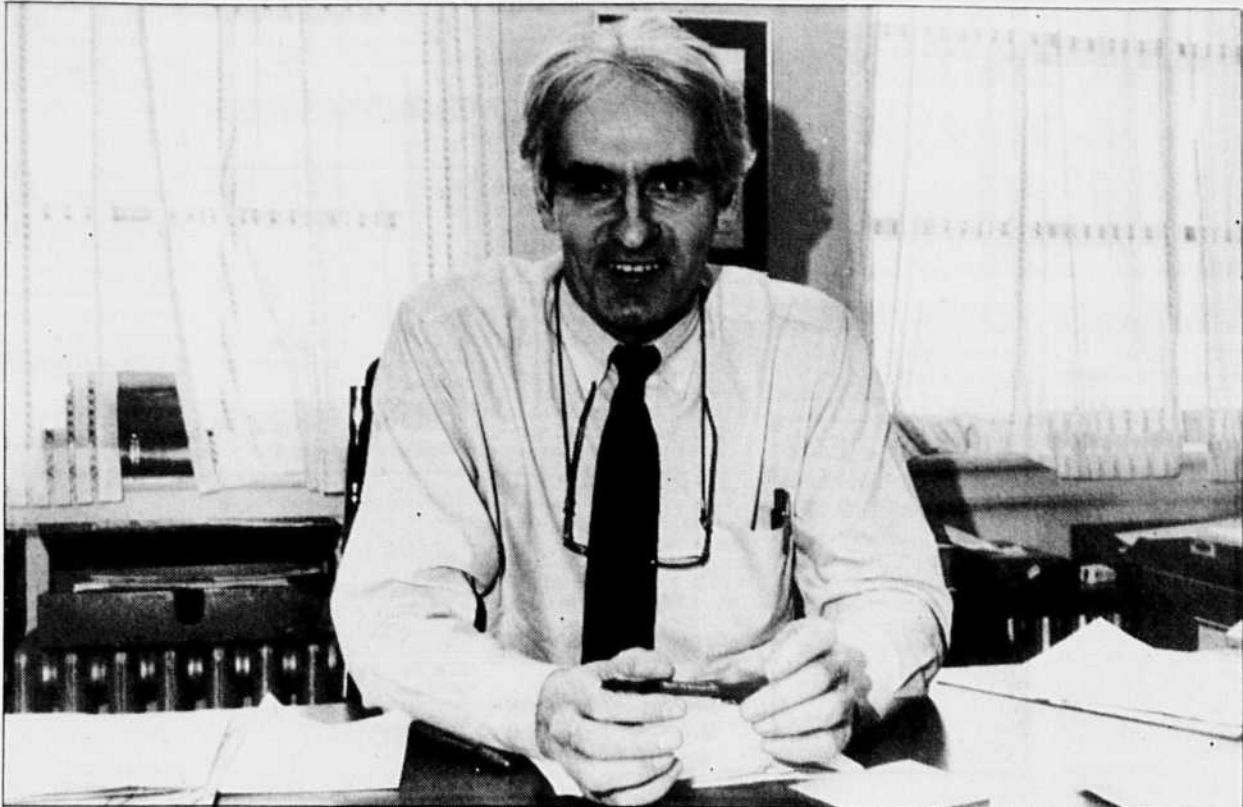
Historien et généticien des populations, Gérard Bouchard recevait récemment le titre de scientifique canadien francophone de l'année 1991. Cette distinction, créée par l'équipe de journalistes de l'émission *Aujourd'hui la science* de Radio-Canada, venait souligner un double événement : la parution récente d'un important ouvrage sur la génétique des populations de l'Est du Québec (1) dont il est le co-auteur, ainsi que le 20e anniversaire de la Société de recherche sur les populations (devenu Centre interuniversitaire (2) en 1984) où se construit actuellement le fichier BALSAC.

Commencé en 1971 par la mise sur ordinateur des familles d'une toute petite paroisse du Saguenay : La Trinité, ce travail de moine s'est rapidement étendu par la suite à deux, trois puis 14 paroisses, avant d'« avaler » finalement la région tout entière du Saguenay-Lac Saint-Jean.

En constituant cette masse imposante d'individus, et en les liant entre eux, Gérard Bouchard voulait inaugurer au Québec une nouvelle façon d'interpréter l'histoire. « De tout temps, on avait fait l'histoire des sociétés à travers leurs élites, leurs institutions, ceux qui en définitive laissent le plus de traces. Moi, je me disais que l'histoire, c'est aussi le peuple. Mais pour le représenter, le faire « parler », il fallait disposer d'un outil de saisie des populations, qui n'existait pas encore. »

Le fichier BALSAC s'est donc constitué peu à peu à partir des données que possédaient, entre autres, les sociétés généalogiques régionales. Et rapidement, les historiens, sociologues et autres spécialistes commencèrent à s'en servir. « Notre but était (et est encore) d'accumuler le plus de données sur chaque individu — démographiques (naissance), économiques (profession), sociales (migration), culturelles (alphabétisation) — afin, poursuit Gérard Bouchard, de pouvoir reconstituer des univers d'individus analysables. »

En 1979, après en avoir discuté avec le célèbre généticien français Albert Jacquard, Gérard Bouchard décide de déborder du champ purement social pour inclure la génétique humaine. C'est le coup de fouet qui emballera l'animal !



Gérard Bouchard, directeur et fondateur du Centre interuniversitaire SOREP.

Les mythes du Saguenay

Quelques généticiens du Québec et d'ailleurs approchent alors SOREP. L'idée de disposer de généalogies qui permettent de retracer l'itinéraire d'un gène, sa transmission et sa distribution dans l'espace, séduit les spécialistes. Une série de projets sont alors mis en marche touchant près de 20 maladies génétiques héréditaires (on en connaît plus de 4000 à travers le monde). Aujourd'hui une quinzaine de projets de recherche en génétique humaine sont en cours aux quatre coins du Québec, en collaboration avec SOREP.

C'est ainsi qu'actuellement deux chercheurs du Centre de recherches Laval-Robert Giffard mènent une étude

En l'an 2000, SOREP aura complété le répertoire de toutes les lignées francophones — ainsi que quelques-unes non francophones — qui ont fait l'histoire du Québec. BALSAC sera alors le plus grand « observatoire » de population au monde.

d'épidémiologie génétique touchant la schizophrénie. Jusqu'à maintenant, Michel Maziade et Vincent Raymond, médecins, ont pu reconstituer, grâce au fichier BALSAC, des généalogies de grandes familles éprouvées par la maladie. Leur recherche vise à identifier l'existence probable de gènes de susceptibilité de la schizophrénie.

Semblable démarche se déroule aussi à l'Université de Montréal, où cette fois on étudie la maladie d'Alzheimer. Grâce à SOREP, le docteur Denis Gauvreau, directeur du projet IMAGE, a pu reconstituer 350 ascendances de personnes atteintes. Partant de l'hypothèse qu'il y aurait

une cause génétique à la maladie, son équipe étudie, entre autres, les coefficients de parenté et de consanguinité des familles de malades provenant de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Ce n'est pas la première fois que cette région est associée aux maladies génétiques. La rumeur populaire voudrait même que la Saguenay soit un réservoir de maladies héréditaires. « Rien de plus faux, lance avec force Gérard Bouchard. De nombreuses recherches menées par SOREP ont complètement démenti ce mythe; nous expliquons maintenant pourquoi on trouve ici certaines maladies héréditaires fort rares et, pour certaines d'entre elles, en si grand nombre. »

C'est le cas, par exemple, de la dystrophie myotonique de Steinert. Au nombre des dix formes de dystrophies musculaires identifiées, la dystrophie myotonique, dont on a justement découvert le gène responsable en janvier dernier, est presque exclusive à la région du Saguenay. Qui plus est, c'est là qu'elle atteint son plus haut taux d'incidence au monde, 1 cas pour 512 personnes, alors qu'ailleurs sur la planète il n'est que de 1 pour 20 000.

En étudiant les généalogies de quelque 150 personnes atteintes de cette maladie, les chercheurs de SOREP, dont Gérard Bouchard, ont découvert que tous ces malades avaient au moins un ancêtre originaire de... Charlevoix, la région voisine. (La maladie est d'ailleurs exclusive à ces deux régions). L'hypothèse qu'il se soit trouvé là un noyau de porteurs de la maladie — on l'estime à 60 — a donc été retenue.

Quelques colons charlevoisiens transportèrent donc le gène avec eux en immigrant au Saguenay. Comme le peuplement du Saguenay (à partir de 1840) s'est fait presque exclusivement avec ces Charlevoisiens, le pool génique qui en a résulté n'a donc pu être diversifié. C'est pourquoi le gène pathologique, bénéficiant en outre du haut taux de fécondité des Canadiennes françaises, a pu s'imposer et se répandre à sa forte échelle dans cette région, donnant, pour la maladie de Steinert, des taux de prévalence records.

« On n'a donc pas affaire ici, avec le Saguenay, à une région tarée, malade, dit Gérard Bouchard, mais à un mode de peuplement particulier, que l'on appelle « l'effet

fondateur » : soit la création d'une nouvelle population à partir d'un noyau restreint d'individus.

« Tout ça montre une chose, poursuit l'historien-généticien : il y a des liens inextricables qui se tissent entre le social et le biologique. En soi, un gène défectueux chez un individu, s'il ne s'exprime pas, n'est pas si grave. C'est quand le social (mariage, migration) entre dans le biologique que tout peut prendre une dimension catastrophique. »

Le volet social

Pas étonnant alors que les recherches sociales prennent autant de place que la génétique à SOREP. On ne compte plus les projets qui depuis vingt ans ont permis d'étudier les mouvements migratoires interrégionaux (données sur la résidence des individus), l'évolution de l'alphabétisation dans les régions (données sur le taux de signatures des registres), l'évolution du monde agricole (données sur l'apparition des fabriques de fromage et de beurre).

L'été dernier, SOREP a ajouté une autre corde à son arc en lançant un quatrième programme de recherches qui porte celui-là sur les dynamiques culturelles.

« C'est large finalement le concept de population, et ce n'est pas que génétique », dit Gérard Bouchard.

Éthique et confidentialité

Tout cela demande évidemment de « jouer » avec des milliers de données touchant des milliers de personnes mortes ou vivantes. Comment s'en tire-t-on du point de vue de la confidentialité ?

Depuis 1976, SOREP développe cet aspect en priorité. Avec l'aide de juristes, le Centre a créé trois protocoles (le dernier est en cours sous la gouverne de M. Jean Goulet de l'Université Laval) qui permettent entre autres de contrôler l'accès à BALSAC. « Avec l'arrivée du volet génétique, l'enjeu est devenu considérable. En une heure de temps-machine, le fichier peut vous restituer 3000 généalogies, précise Gérard Bouchard. C'est quelque chose ! ».

L'éthique aussi montre le bout du nez. Est-ce que l'on doit, par exemple, informer tous les membres vivants d'une généalogie, dès que l'on identifie une personne porteuse d'une génopathie ? Quelles seraient les conséquences psychologiques d'une telle nouvelle, si la maladie est encore... incurable ?

Avec les avancées de plus en plus rapides de la médecine génétique, les choses risquent de se corser encore davantage. « Dans 25 ans, les tests de nombreuses maladies génétiques seront disponibles, mais est-ce que les individus provenant de familles à risque accepteront de passer le test ? se demande Gérard Bouchard. Autrement dit, est-ce que les gens, par crainte, voudront continuer de subir leur patrimoine génétique, plutôt que de le gérer ? » Tout un débat en perspectives...

Toujours un niveau d'angoisse...

Quoi qu'il en soit, en l'an 2000, SOREP aura complété le répertoire de toutes les lignées francophones (ainsi que quelques-unes non francophones) qui ont fait l'histoire du Québec. BALSAC sera alors le plus grand « observatoire » de population au monde. Peu à peu, il viendra modifier la vision que l'homme a de lui-même, « comme l'a fait la sociologie en son temps, dit Gérard Bouchard. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. C'est toujours la petite phrase de Socrate, « Connais-toi toi-même », que l'on continue d'appliquer selon les moyens de notre temps. Avec en prime cette petite somme d'angoisse que suscite et que suscitera probablement toujours, quelles que soient les époques, ce fameux questionnement. »

(1) *Histoire d'un génôme*, Gérard Bouchard et Marc de Brackeleire, Presses de l'Université du Québec, 1991

(2) SOREP regroupe l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université McGill, l'Université Laval et l'Université de Montréal.

Ulysse file vers le Soleil

d'après Associated Press

ULYSSE, file désormais vers le Soleil, grâce à Jupiter : la planète géante a infléchi comme prévu la course de la sonde qui, partie étudier le Soleil, a fait au passage un certain nombre de découvertes, auxquelles les scientifiques ne s'attendaient pas.

La sonde, un programme de coopération entre l'Agence spatiale européenne (ESA) et la NASA américaine, a été lancée en octobre 1990. Elle se trouve actuellement à plus de 700 millions de kilomètres de la Terre. Il lui reste à parcourir 778 millions de kilomètres avant d'arriver, à l'été 1994, en vue du pôle sud du Soleil, qu'elle survolera à quelque 300 millions de kilomètres de distance.

Lancée de la Terre, Ulysse a dû faire un énorme détour. La sonde, pour son exploration solaire, va s'éloigner délibérément de l'écliptique, le plan contenant les orbites de la majorité des planètes et il n'existe aujourd'hui aucune fusée assez puissante pour lancer un satellite hors de ce plan.

Voilà pourquoi les responsables de la mission se sont servis de Jupiter comme d'une fronde, arme capable de donner une très grande énergie à une pierre libérée soudainement. Avec ses 142 800 km de diamètre, Jupiter exerce une formidable force, dite de gravitation, qui a servi à dévier la trajectoire d'Ulysse. L'opération s'est déroulée le 8 février, et s'est parfaitement bien passée.

Environnement jovien

En passant au-dessus de Jupiter, à 400 000 km de distance, sur une trajectoire jamais empruntée auparavant — deux sondes, Pioneer et Voyager avaient déjà survolé Jupiter — Ulysse a observé la structure magnétique de l'environnement de Jupiter, a expliqué Roger Bonnet, directeur du programme scientifique de l'ESA.

Ce champ magnétique, « on s'attendait à ce qu'il soit extrêmement étendu, on s'est aperçu que cet environnement était essentiellement aplati » de part et d'autre de l'équateur de Jupiter. Ulysse, à ce moment, a traversé une zone de radiations extrêmement intenses, dans laquelle le champ magnétique subit l'influence de l'activité solaire.

L'énergie totale mise en jeu dans cette région est de l'ordre de 100 milliards de kilowatts par seconde, plus que n'en consomment les États-Unis, explique un des scientifiques du programme, le professeur John Simpson de l'Université de Chicago.

D'autre part, quand Ulysse a traversé le champ magnétique de Jupiter, « on s'est aperçu qu'il y avait là un courant énorme » d'une intensité d'un milliard d'ampères, une « chose tout à fait extraordinaire » selon M. Bonnet.

Anneau de poussières

Voyager avait permis de découvrir un très fin anneau de poussières au-

tour de Jupiter, un peu semblable aux anneaux de Saturne. Ulysse a montré que cet anneau « s'étendait beaucoup plus qu'on pouvait le voir par les caméras de Voyager ». Ulysse a compté « les poussières les unes après les autres », et on en a découvert à de très grandes distances, jusqu'à 600 000 km.

Ulysse va maintenant étudier la structure du soleil, sa composition, son champ magnétique et le flux de particules chargées électriquement qu'on appelle le vent solaire.

Expérience annexe mais importante, la sonde embarque des détecteurs de rayons gamma. Il s'agit de rayons très puissants et pénétrants, témoins des événements violents qui se produisent dans l'univers, comme l'explosion d'une étoile.

Les gammas « viennent de l'espace par bouffées, les sursauts gammas » qu'on ne sait aujourd'hui localiser. « Sont-ils proches, éloignés de nous ? Ils ne correspondent à aucune distribution d'objets célestes, d'étoiles, de galaxie. »

« On ne sait pas ce que sont ces objets, mais ils émettent des bouffées d'énergie absolument considérable. C'est un phénomène unique, une grande découverte de l'astronomie du XXe siècle », dit M. Bonnet. Les recoupements des informations fournies par Ulysse, des sondes soviétiques et un satellite américain devraient permettre de localiser ces sursauts gamma, si tout se passe bien.

s'est détaché de l'épaule, que le ministère égyptien de la Culture a vraiment commencé à s'affaïoler. L'Organisation des antiquités égyptiennes a alors lancé une vaste campagne appelant au sauvetage du Sphinx — la plus vaste campagne jamais menée depuis la fondation du Nouvel Empire par Amosis, voilà plus de 3400 ans.

L'une des interventions les plus attendues à la conférence est celle du délégué de l'Institut Getty de Marina del Rey (Californie), qui dévoilera les données fournies par une station météorologique installée au sommet du Sphinx voilà un an et demi. Cette station a enregistré tous les paramètres — vent, sable, eau, vent, humidité — susceptibles d'être à l'origine de l'effritement de la statue.

Une guerre s'engage entre l'Europe et les USA sur le contrôle des gènes associés au cerveau humain

Catherine Arnst

de l'Agence Reuter

LONDRES — La communauté scientifique européenne demande aux pays de la CEE et à la Commission européenne d'intervenir pour empêcher le dépôt aux États-Unis de brevets portant sur plus de 2000 gènes associés au cerveau humain.

Si ces brevets sont accordés, redoutent ces scientifiques européens, ce serait une véritable mine d'or pour les nouveaux « propriétaires » de ces gènes, qui recueilleraient les droits versés par les groupes pharmaceutiques et biotechnologiques qui les utiliseraient.

Surtout, ces brevets empêcheraient les chercheurs d'accéder librement aux découvertes de la biologie fondamentale.

À la mi-février, des scientifiques du National Institute of Health (NIH), qui dépendent du gouvernement fédéral américain, ont déposé des demandes de brevet pour plus de 2000 fragments de matériaux génétiques, alors même qu'ils ne connaissent pas l'identité exacte ni la fonction de chacun de ces gènes. En octobre, les mêmes chercheurs du NIH avaient déjà déposé les documents préliminaires à une demande de brevet portant sur 350 fragments.

Tous ces gènes font partie du modèle théorique de la constitution du cerveau et pourraient représenter jusqu'à cinq pour cent du patrimoine génétique humain, appelé le génome.

La volonté du NIH d'accaparer ce marché a soulevé un tollé dans l'Europe entière où cette initiative est vue comme le moyen de mêler des considérations commerciales à la vaste entreprise internationale visant à identifier les gènes.

Débouchés commerciaux

En voulant tirer profit d'un travail qui devrait être accessible à tous les

chercheurs, le NIH pourrait remettre en cause un programme international de trois milliards de dollars consacré à l'identification et au recensement des 50 000 à 100 000 gènes constituant le génome humain, ajoutent les chercheurs européens.

Les scientifiques s'efforcent actuellement de déterminer les causes de quelque 4000 maladies génétiques, comme la fibrose kystique, les dystrophies musculaires progressives (myopathie) et la maladie d'Alzheimer. Ils cherchent également à déceler l'origine génétique de certaines prédispositions à l'alcoolisme, aux maladies cardiaques et au cancer.

L'entreprise présente d'importants débouchés commerciaux, dont la mise au point de tests de dépistage et de médicaments utilisant ou ciblant certains gènes.

Le NIH a déclaré qu'il était « de son devoir de tirer le bénéfice de recherches financées par l'impôt » et a déposé des brevets pour publier plus rapidement le résultat de ses recherches sans risquer de perdre le bénéfice de leurs applications commerciales.

L'organisation du génome humain (HUGO), association scientifique internationale qui supervise le projet de la carte du génome, a publié un communiqué où elle estime que l'initiative du NIH favorisera le secret sur des recherches qui devraient avoir pour but de bénéficier au genre humain.

Le Comité français d'éthique médicale s'est prononcé contre l'octroi de brevets sur des matériaux humains. Et la Royal Society britannique estime que les « pressions commerciales font peser une lourde menace sur la recherche scientifique, et risquent d'hypothéquer les applications médicales ».

Découverte ou invention ?

Le comité chargé de gérer la contribution européenne au projet de

cartographie du génome humain, qui s'est réuni ce mois-ci à Bruxelles, souhaite résoudre cette controverse.

Des membres britanniques du comité ont déclaré que ce problème pourrait être abordé le mois prochain lors de la réunion de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Des avocats de sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques américaines et européennes ont affirmé lors d'une audition organisée par le NIH à la fin de l'an dernier que ces brevets seraient plus néfastes que bénéfiques pour leur secteur.

Certains avocats ont déclaré que les demandes de brevets du NIH devaient être rejetées, arguant que ces gènes constituaient une découverte mais pas une invention. Ils ont toutefois ajouté que si de tels brevets sont consentis aux États-Unis, l'Europe sera obligée de faire de même.

Des membres de l'Institut britannique de recherche médicale ont dit avoir consulté des avocats spécialisés dans la propriété industrielle afin de protéger plus de 2000 fragments génétiques isolés au Royaume-Uni, ce qui permettrait aux sociétés britanniques d'exploiter le fruit des recherches menées dans le pays, comme les Américains chez eux.

Craig Venter, le scientifique du NIH qui a déposé les demandes de brevet, a déclaré pour sa part que les gènes en question étaient bel et bien une invention puisqu'ils n'étaient pas de l'ADN, la protéine gnetique à l'origine de la vie, mais une version de synthèse, baptisée « ADN complémentaire » (cDNA).

L'ADN complémentaire est une séquence génétique de seulement une portion du gène. Elle est en fait copiée dans une cellule et qui peut être facilement séquencée (le terme consacré en biologie pour identifier des gènes) en laboratoire avec des appareils spéciaux.

Le monde de l'art perd Gérard Tremblay

Jean Dumont

LE MONDE de l'art du Québec, et celui de l'estampe en particulier, vient de perdre, en la personne de Gérard Tremblay, décédé il y a quelques jours, une des figures fondatrices et discrètes dont seule hélas la mémoire mesure par la suite l'importance.

Né en 1928, aux Éboulements, et ayant fait sa première exposition particulière en 1947 à la Librairie Tranquille, Gérard Tremblay fut de ceux qui, durant la décennie cruciale qui précéda l'explosion des années 60, pavèrent la voie à l'avènement du Québec contemporain. Roland Giguère, l'ami et le complice de toujours, a d'ailleurs dit de ce temps : « C'était l'époque pas si lointaine, où nous croyions avoir tout à dire puis que tout était à faire et à refaire ». Et il ajoutait : « Et pour continuer à vivre dans nos solitaires et silencieux cellules nous commençons d'inventer un monde avec les formes et les couleurs que nous lui avions rêvées... »

Les traces laissées dans le monde par le passage des humains ne sont pas toutes inscrites aux parois de la caverne. Certaines, et non des moindres, tissent les entrelacs invisibles des héritages de l'esprit. Élève, avec Roland Giguère d'ailleurs, d'Albert Dumouchel, à l'école des arts graphiques, Gérard Tremblay a su transmettre l'héritage aux jeunes de la relève. Non seulement celui de son remarquable savoir technique, mais aussi celui d'une attitude rigoureuse face aux exigences de la gravure et de l'art en général. Il a su, pour ce

faire, garder bien vivant et dynamique, dans les années 70, à l'Université Laval, un atelier d'estampe qui n'était pourtant pas, à l'époque, le principal souci de cette institution...

Ses huiles, ses monotypes, ses gravures, portent tous la marque d'un surréalisme non dogmatique qui joue avec les éléments du réel pour les enrichir, jamais pour les nier. Sa quête picturale, échelonnée sur près de 45 années de pratique, a été sanctionnée par des dizaines d'expositions particulières, nationales et internationales, dont entre autres, le Musée d'art contemporain de Montréal, en 1979, mais aussi Liège, Bruxelles, Berlin, New York, en 1949 et 1965, Paris, Mexico, en 1955, Spolète en 1962, Bâle, en 1972, et le Japon, en 1980.

Son attitude à la fois libre et respectueuse face au réel, et donc aux autres, et sa fréquentation de la poésie et des poètes, en ont fait un illustrateur remarquable, et ses collaborations avec Roland Giguère, Claude Haeflery et Robert Marteau ont enrichi l'édition et la poésie de dizaines de gravures, de sérigraphies et de lithographies.

En 1951 paraissait aux éditions Ertu un album intitulé Vingt lithographies de Gérard Tremblay; Roland Giguère concluait ainsi le texte d'introduction : « Un homme est au tableau noir et voilà que, la craie blanche à la main, violant le tableau, il retrouve ses yeux d'enfant et réapprend à voir le monde non pas comme il est, mais comme il le voit lui, avec ses yeux vierges. Comme il l'imagine. Voilà que cet homme réapprend à vivre... » Et nous apprenons tous avec lui.

Lyne Crevier

C'EST à hurler lorsque, de but en blanc, quelqu'un vous annonce qu'il est heureux. Pas à moitié heureux. Complètement, totalement. Et cela avoué avec de grands yeux optimistes, dans des mines de chatte ronronnante.

Sylvie Provost a choisi son camp : celui de l'humanité riante, l'autre, la souffrante, elle sait la contourner, merci. S'il lui arrive des coups durs, et il lui en arrive comme à tout un chacun, l'humour vient à sa rescousse. Un coup de griffe de la vie, et puis hop, elle riposte avec une lapalissade, une boutade. Paraîtrait que c'est plus poli que d'étaler ses malheurs...

Justement, Sylvie Provost a fait sien ce proverbe, « le malheur des uns fait le bonheur des autres », en sachant inventer, de a à z, des drames qui plaisent. Écrite en 1990, sa toute première pièce de théâtre, *Corps étranger*, a été reprise et figinoisée depuis, question de se faire plaisir, dit-elle. D'abord jouée devant un public adulte, le spectacle de la compagnie Ma chère Pauline s'adresse également au public adoles-

SYLVIE PROVOST

Dans le camp de l'humanité riante

cent qui peut, jusqu'au 8 mars, le voir au restaurant-théâtre La Licorne.

Pourquoi cibler une autre clientèle ? La réponse ne se fait pas attendre. « Les adolescents aiment philosopher sur la vie. Comme eux, le personnage de François est toujours prêt à analyser les comportements de tout le monde sans jamais, lui, se remettre en question. Sauf qu'on ne peut pas toujours conduire sa vie à l'aveuglette, sans y mettre parfois un peu d'ordre. Selon eux, c'est du temps perdu et moi, j'aimerais leur prouver le contraire », avance-t-elle.

Corps étranger met en scène une mère, son fils et un ami de celui-ci (qui deviendra l'amant de Madeleine) dans un huis clos foisonnant de « flash back », de coups de gueule, d'aveux, de silences. Le trio vit des peurs qui le dépassent. Le cancer est de celles-là mais, comme l'explique la jeune auteure, la maladie camoufle un mal plus terrible encore, la fuite. Une panique qui n'est rien d'autre que la peur de s'affirmer, de se mettre en colère, sinon la crainte de perdre la place qui lui revient.

Si tout cela vous a un relent d'analyse psychologique, c'est que Sylvie Provost adore Freud, Piaget et compagnie. Même en plein processus d'é-



PHOTO JACQUES GRENIER

Sylvie Provost

criture, elle lira essais ou romans pour alimenter son imagination. Comme du reste, ces bouts de conversation, entendus dans la rue, qu'elle s'empressera de noter. Disons que son entourage ne la trouve pas « reposante », quand, au beau milieu d'une conversation, elle court chercher un crayon pour griffonner une

phrase, qui pourra toujours servir plus tard.

Lors de son passage à l'option-théâtre du cégep Lionel-Groulx, elle se destinait au métier de comédienne, lorsqu'on lui a demandé d'écrire les dialogues d'un spectacle. Du coup, Sylvie s'est souvenue de ses dix ans, d'une amorce de roman, qui, tenez-vous bien, s'intitulait : *Estelle Jackson, cette révoltée*. Elle en rit aujourd'hui, n'empêche, que s'il n'y avait pas eu ces pages, jamais sans doute n'aurait-elle eu le goût d'écrire pour le théâtre et de fonder ensuite sa propre compagnie, Ma chère Pauline.

Ainsi, à la suite de *Corps étranger*, elle a livré *C'est ce soir qu'on saoule Sophie Saucier*. Actuellement — grâce à une bourse du Conseil des arts — elle s'attaque à une nouvelle pièce où un couple dans la trentaine, issu de la génération choyée des enfants uniques, fait face à l'échec amoureux. L'œuvre devrait prendre l'affiche l'automne prochain, si tout va bien.

Même dans le cas contraire, Sylvie Provost ferait en sorte que tout aille comme sur des roulettes. En déployant un large sourire masquant ses larmes.

AVIS PUBLICS

AMÉNAGEMENTS ALVA LEE ALVA DEVELOPMENTS LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie, AMÉNAGEMENTS ALVA LEE - ALVA DEVELOPMENTS LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, Partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission de se dissoudre. Montréal, le 21 février 1992.

HENRY FAGAN - SECRÉTAIRE.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie, AMÉNAGEMENTS ALVA LEE - ALVA DEVELOPMENTS LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, Partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission de se dissoudre. Montréal, le 21 février 1992.

HENRY FAGAN - SECRÉTAIRE.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-03489-911. IMPRIMERIE MAGENTA INC., DEMANDERESSE, VS. TOUR EXPO (160970 CANADA INC.). Le 12 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 1454, rue de l'Église, à Montréal, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : Bureau en bois, chaise, ordinateur, ordinateur, chaise, etc., etc. CONDITIONS : ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-03489-911. IMPRIMERIE MAGENTA INC., DEMANDERESSE, VS. NORMAND LAPIERRE, DÉFENDEUR. Le 16 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, ou no 533, rue MESSIE, en la cité et district de Montréal, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1. Véhicule de marque RCA, 1 ensemble laveuse, sècheuse de marque Admiral de couleur beige, 1 ensemble de salon 5 sections de couleur bleue, et plusieurs articles de maison. CONDITIONS : ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-00057-925. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. MARIE GUERCIER ARCHER. LEVAILLANT ADOLPHE. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à LEVAILLANT ADOLPHE, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, Québec, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de LEVAILLANT ADOLPHE. Lieu: Montréal. Date: 11 février 1992. MICHEL MARTIN.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NO. 750-11-000052-925. Q. 112574. COUR SUPÉRIEURE "EN FAILLITE". DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE: BOUTIQUE D'Animax Mon Ami Ltée, 400, St-Simon St-Hyacinthe, Qué. J25 5C2.

AVIS aux créanciers de LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Avis est par les présentes donné que la compagnie d'Animax Mon Ami Ltée a fait une cession le 18 février 1992, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2 mars 1992, à 9h00 a.m., au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Fawcett, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Bâtiment 100, Tour Ouest, Chambre 07, Salle #1 ou #2, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin les procurations.

Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi, le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations. Dated de Valleyfield, ce 20 février 1992. Bureau de: J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC., 348 Chemin Laroque Valleyfield, Québec J6L 4C3. Tél: (514)373-5698 ou 1-800-363-5330.

PRENEZ AVIS que la compagnie PROUX & GUAY INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 1er février 1992. Viateur Bellavance. Président et secrétaire de la compagnie.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1992 par lequel MONIC RICHARD PHOTOGRAPHIE INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 18 février 1992 sous le numéro 4474420. Banque de Montréal, le 20 février 1992.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-00057-925. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ANDREA LAVERGNE. Partie demanderesse. RENOLD VATIL. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. RENOLD VATIL, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10, rue St-Antoine, salle 217, le 25 mars 1992, à 9h15, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. RENOLD VATIL. Lieu: MONTRÉAL. Date: 20 février 1992. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-001569-925. COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC. Partie demanderesse. CONSULTANTS EN INFORMATIQUE RONALD BÉLAIR INC. et RONALD BÉLAIR CONJONTEMENT ET SOLIDAIEMENT. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à CONSULTANTS EN INFORMATIQUE RONALD BÉLAIR INC. et RONALD BÉLAIR, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Les deux copies du bref d'assignation ont été remises au greffe à l'intention de CONSULTANTS EN INFORMATIQUE RONALD BÉLAIR INC. et RONALD BÉLAIR. Lieu: MONTRÉAL. Date: 14 février 1992. MICHEL MARTIN.

AVIS est par les présentes donné que les garanties créées aux termes de l'acte de fiducie, d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par 2477891 Canada Inc. le 17 juillet 1989 devant Me Storie Rosenoff, notaire, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 4180162, sont devenues exécutoires. Steven M. Shein. Fiduciaire en vertu de l'acte de fiducie.

Outremont

APPEL D'OFFRES. Fourniture, installation et rodage de feux de circulation synchronisés à l'intersection des avenues Hartland et Van Horne. Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin et portant la mention décrite ci-haut, seront reçues jusqu'à midi (12 h), lundi le 9 mars 1992, au bureau du Directeur Général.

La soumission devra être faite sur des formulaires officiels fournis par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formulaires ainsi que le Cahier des Charges et les enveloppes de retour, au bureau de l'ingénieur municipal au 1311 av. St-Viateur, Outremont. L'ouverture des soumissions aura lieu le même jour à 14 heures à la Salle du Conseil sise au 530 av. Davaar, Outremont. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Jocelyne Perreault, o.m.a. Greffier de la Ville. Le 26 février 1992.

VENTE PAR ENCAN PUBLIC. SOYEZ avisé que les biens de J.P. GROTHE TRANSPORT INC. seront vendus par encan public le jeudi 27 février 1992 à 10h00 au 800, boul. René-Lévesque, ouest suite 2450, Montréal. Conditions: Argent comptant ou chèque valide. GESTION BARIL INC. 397-0114.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 février 1992, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES MODES SMART ALEC (CANADA) INC./SMART ALEC FASHIONS (CANADA) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 11 janvier 1992, sous le numéro 4472651. C. 14e jour de février 1992. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-200901-910. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT. ROSARIO HERNANDEZ. Partie requérante. PEDRO ALONSO DOMINGUEZ. Partie intimée. ASSIGNATION. ORDRE est donné à PEDRO ALONSO DOMINGUEZ, de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de PEDRO ALONSO DOMINGUEZ. Lieu: MONTRÉAL. Date: 17 janvier 1992. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS aux créanciers de LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (ART. 102). DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: DISTRI-MISS INC. Corporation dûment constituée selon la Loi ayant son bureau chef au 5570 Place d'Alouillon, Montréal, Québec et antérieurement faisant des affaires sous la raison sociale "Alain Manoukian" au 1500 Atwater, Local G23A, Montréal, Québec. Avis est par les présentes donné que: DISTRI-MISS INC. A déposé une cession le 14e jour de février 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5e jour de mars 1992 à 9 h 30 au: CENTRE PROFESSIONNEL DE PINCOURT, 48 - 56 AVENUE BUREAU 35 PINCOURT, QUÉBEC et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. DATÉ À PINCOURT, Québec, ce 19e jour de février 1992. PIERRE ROY & ASS. INC. SYNDIC. 48, 56 Avenue, bureau 35 Pincourt, (Québec) J7V 5K7. Tél: (514) 453-9857. Ligne Mtl: (514) 487-9290. FAX: (514) 453-2134.

APPEL D'OFFRES. DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SERGE MARTEL, homme d'affaires, domicilié au 2040, boul. Tessier, # 17, Laval, Québec, H7S 2G8.

AVIS est par la présente donné que SERGE MARTEL a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. le 19 février 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 mars 1992 à 9h30, au bureau du syndic au 1200, St-Martin ouest, suite 200, Laval, Québec. DATÉ DE LAVAL, ce 26ième jour de février 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. Syndic. (Réjean Bouchard, responsable de l'actif)

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. Syndic de faillite. 1200, boul. St-Martin ouest, Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 Tél.: (514) 382-9234

VENTE DE PRESTIGE. IMMEUBLE DE PRESTIGE construit en pierre de taille au début du siècle à deux pas de la place de l'Étoile au coeur du quartier des affaires 19, avenue Kléber, PARIS XVIème

Cet immeuble de luxe a été construit en 1908 pour abriter l'hôtel MAJESTIC. Depuis 1945, le siège de l'UNESCO, puis le Ministère Français des Affaires Étrangères, et encore actuellement le CENTRE DE CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE PARIS, l'ont occupé. Il est destiné à redevenir un hôtel de luxe, éventuellement complété par une partie de bureaux commerciaux. Sa façade est en pierre massive, ornementée. Il comporte environ 28500 m² de planchers sur 6 étages, plus 2 sous-sols et le rez-de-chaussée. Les deux premiers niveaux ont été restaurés en 1990. La vente sera effectuée à Paris par le gouvernement français, à la fin avril 1992, par mise aux enchères publiques, sur le site même. RENSEIGNEMENTS: Direction des Services Fonciers de Paris à l'attention de M. RECOR, 25-27 place de la Madeleine, 75008 PARIS (Tél. 33.1.44.56.13.23 — 33.1.42.65.47.02. Fax. 33.1.49.24.06.95).

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-044852-916. COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC. Partie demanderesse. HENRI SIMARD. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à HENRI SIMARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de HENRI SIMARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 14 février 1992. MICHEL MARTIN.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-044852-910. COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC. Partie demanderesse. HENRI SIMARD. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à HENRI SIMARD, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de HENRI SIMARD. Lieu: MONTRÉAL. Date: 14 février 1992. MICHEL MARTIN.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-036345-903. ZARIK TEXTILES LTD. Demanderesse, vs. T.S. IMPEX INC. Le 10 mars 1992, à 11h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 3445 rue DE GASPE, 8504, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Fournitures, matériel, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 12 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 10 mars 1992, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, ou no 4880 rue HICKMORE, en la cité et district de MONTRÉAL, sera vendue par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Une juke box antique Wurliitzer et acc., plantes tropicales, chaises, pelles tables, système téléphonique, photocopieur, ordinateur TTX et acc., réfrigérateur Danby blanc, imprimante ou laser Okilizer 400 et acc., climatiseur, système d'alarme, classeurs beiges, bureau président, cadres, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALAIDE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683. Montréal, le 24 février 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-002077-921. C.S.S.J. Demanderesse, vs. 125001 CANADA INC. Le 1

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'Accord de Maastricht ne sera-t-il qu'un autre Accord du lac Meech ?

La construction européenne n'annonce pas la fin de l'État-nation

Georges Mathews

Economiste à l'INRS-Urbanisation

Ceux qui croient que la signature, le 7 février dernier, du Traité d'union monétaire et politique négocié à Maastricht en décembre 1991 engage de manière irrévocable la Communauté européenne sur la voie du fédéralisme prennent leurs désirs pour la réalité. Il est vrai que le texte du Traité est d'inspiration fédéralisante, même si l'union politique qui y est prévue a été sérieusement diluée par

L'Accord de Maastricht ne préjuge pas de sa ratification par les États membres, qui pourrait s'avérer problématique.

rapport aux attentes de certains groupes européens. Mais il est également vrai que la signature du Traité n'a été précédée d'aucun véritable débat dans les pays les plus importants de la Communauté. En fait, le débat commence maintenant.

L'essence de Maastricht

1— **L'union économique et monétaire.** Celle-ci doit couronner la réalisation du Grand marché unique (Europe 1992). Les signataires s'engagent à oeuvrer dans le sens de la convergence de leurs politiques macro-économiques. La « monnaie unique » remplacera les monnaies nationales au plus tard le 1er janvier 1999, mais seulement dans les pays qui auront rempli les conditions macro-économiques (inflation, taux d'intérêt, déficit et endettement gouvernementaux...) que le Traité spécifie de manière très précise. Ces pays pourraient n'être que trois ou quatre au départ.

La politique monétaire de la Communauté sera alors conduite par une nouvelle institution, la Banque centrale européenne, qui doit être indépendante des gouvernements nationaux et avoir pour objectif principal la stabilité des prix.

Le Royaume-Uni et le Danemark sont exemptés de l'obligation d'accepter dès aujourd'hui le principe de la monnaie unique. Le Parlement britannique et la population danoise en décideront au moment opportun.

2— **L'union politique.** Le Traité prévoit notamment :

■ **Le renforcement de la coopération intergouvernementale en matière de dépense et de politique étrangère,** avec la perspective éventuelle d'une politique vraiment communautaire en ces domaines. Ces décisions seront prises pour l'essentiel

à l'unanimité, du moins jusqu'en 1996, date prévue pour la révision du Traité (en d'autres mots, pour une nouvelle mouture encore plus communautaire).

■ **De nouvelles compétences pour la Communauté et donc pour la Commission européenne :** environnement, santé, éducation, protection des consommateurs, énergie, infrastructures pan-européennes, culture, industrie. Elles seront toutes, à l'exception des deux dernières, soumises à la règle de la majorité qualifiée, plutôt que de l'unanimité. Il ne s'agit évidemment pas de compétences exclusives pour la Commission européenne, mais plutôt de mandats de coordination des politiques nationales.

■ **De nouveaux pouvoirs pour le Parlement européen,** qui atténue le déficit démocratique résultant du peu de contrôle que le Parlement élu exerce sur les décisions de la Commission européenne (en quelque sorte l'exécutif de la Communauté, composé de technocrates nommés par les divers gouvernements) et du conseil des ministres. Cependant, le Parlement continuera de ne rien pouvoir imposer au conseil des ministres.

■ **La création d'une citoyenneté européenne.** Tout citoyen de la Communauté aura le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'État membre où il réside, à compter de 1994.

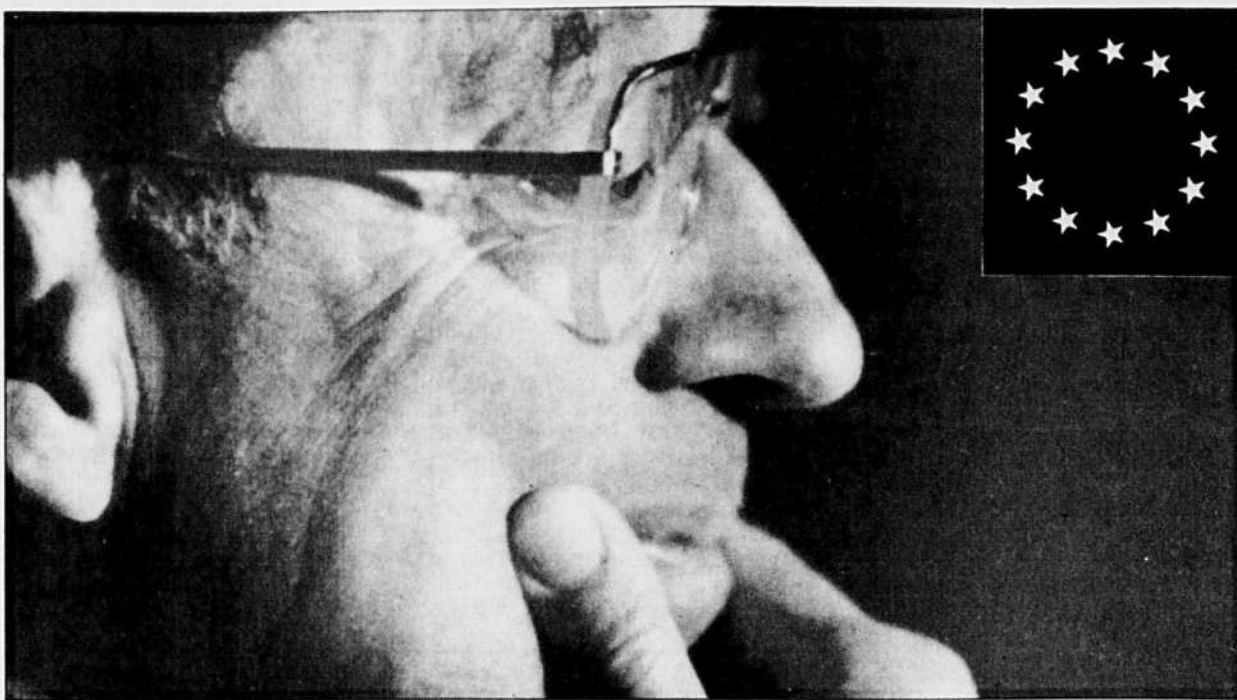
C'est surtout l'extension des domaines auxquels s'applique la majorité qualifiée qui permet de parler d'une « fédéralisation » graduelle de la Communauté. Jusqu'à ce jour, peu de domaines vraiment névralgiques étaient tombés dans l'escarcelle de la majorité qualifiée.

L'Accord de Maastricht modifie cette situation. L'abandon de la monnaie nationale constitue une perte majeure de souveraineté. La citoyenneté européenne, alliée à la totale liberté de mouvement des 325 millions de citoyens européens, signifie à terme la dilution de la notion de « territoire national ».

Et grandes sont les ambitions des institutions communautaires, qui comptent bien profiter de l'impulsion donnée par le Traité de l'union pour accroître sans cesse leur domaine. Accepter ce Traité tel qu'il a été signé signifie mettre le doigt dans un certain engrenage, même si certains de ses objectifs sont irréalistes. Voilà pourquoi la ratification ne va pas de soi.

L'épreuve de la ratification

Maastricht a été le résultat d'un compromis, comme d'ailleurs le défunt Accord du lac Meech. Ce compromis doit être ratifié par les douze Parlements nationaux. Il nécessite



Robert Bourassa a-t-il tort d'invoquer l'exemple « fédéral » européen pour appuyer ses positions constitutionnelles ?

dans certains pays, dont la France, des modifications constitutionnelles. D'autres (Danemark, Irlande) doivent tenir un référendum sur la ratification du Traité d'union. Il suffit d'un seul vote négatif pour effacer Maastricht et obliger les Douze à revenir à la case départ, autre parallèle avec Meech.

Or, le panorama politique actuel n'augure pas bien de l'étape de la ratification : des résistances s'annoncent déjà au Danemark, en Allemagne et en France. On ne peut donc exclure le recours au référendum dans au moins un de ces deux derniers pays. Une opposition le moins durement substantielle ferait tâche d'huile. En ce moment même, l'opposition se trouve alimentée par les deux « extrêmes », par ceux qui souhaitent une véritable union politique et par ceux qui n'en souhaitent pas du tout.

En Allemagne, le Parti social-démocrate, dans l'opposition à la Chambre basse mais en majorité au Bundesrat (la Chambre des provinces), veut une renégociation du Traité pour raffermir l'union politique, c'est-à-dire pour obtenir plus de pouvoirs pour le Parlement européen. Le chancelier Kohl, dit-il, n'a rien obtenu en échange de l'abandon futur du Deutschmark. Si rien ne change, le Traité sera défait au Bundesrat.

Mais le plus intéressant est ailleurs. Car cet inévitable débat ne manquera pas de faire ressortir l'opposition nettement majoritaire des Allemands (au moins 60 %) à l'abandon de la monnaie nationale et à l'union politique : le parti du chancelier risque d'être submergé. Il y a peu, on disait les Allemands parmi les plus enthousiastes à l'égard de la construction européenne.

Ce grand débat, dont Kohl se serait volontiers passé, se déroulera sur fond de conjoncture économique difficile, alors même que l'Allemagne, grand argentier de la Communauté européenne, cherche à réduire sa contribution financière à celle-ci, et que Jacques Delors réclame pour

la Communauté un budget en hausse de 33 % en écus constants pour les cinq prochaines années.

En France, le débat portera d'abord sur le nouveau droit de vote des Européens aux élections municipales sur tout le territoire de la Communauté européenne : un Anglais, un Allemand résidant en France pourront ainsi participer à l'élection du maire de leur commune, et être eux-mêmes candidats.

Cela nécessite une modification à la Constitution de la Ve République. Les choses se compliquent lorsqu'on découvre que les maires élisent avec d'autres notables les membres du Sénat, la deuxième chambre, qui a le pouvoir de modifier les lois votées par l'Assemblée nationale. Les Européens résidant en France participeraient donc indirectement à des « élections » nationales.

Le contexte politique pèsera dans la balance. Le désastre qui attend le Parti socialiste français aux élections régionales du 22 mars prochain ne peut que miner l'autorité morale du président Mitterrand, et l'obliger à peut-être à tenir un référendum sur Maastricht, ce qui serait beaucoup plus risqué qu'un simple débat à l'Assemblée nationale. Tous les événements abandon de souveraineté seraient pendant plusieurs semaines sous le feu des projecteurs.

Au-delà de ces perspectives à court terme, l'Accord de Maastricht recèle au moins deux problèmes majeurs, qui rendent improbable la réalisation des deux objectifs principaux de l'Accord, même en cas de ratification.

La convergence ne se décrète pas

Plusieurs ont pris pour argent comptant les déclarations de Jacques Delors concernant le caractère « irréversible » de la marche forcée vers l'union monétaire. Alors que les économistes les plus éminents sont incapables de prévoir l'évolution du PNB dans un seul pays deux ans à l'avance, Jacques Delors sait, lui, ce

qui se produira au cours des sept prochaines années dans l'ensemble de la Communauté européenne !

Il ne suffit pas de vouloir la croissance pour qu'elle se réalise. Or, la convergence de douze économies si divergentes présente beaucoup plus de difficultés que la croissance dans un seul pays. La réalisation de l'union monétaire repose pourtant sur une telle convergence.

De deux choses l'une : ou l'on attend la convergence à Douze pour passer à la monnaie commune, et l'attente s'annonce très longue ; ou l'on plonge à deux ou trois le 1er janvier 1999, créant du coup une Europe monétaire à plusieurs vitesses. On assisterait alors à la formation de divers blocs à l'intérieur même de la Communauté, d'où une Europe politique à plusieurs vitesses.

Non, il n'y aura pas de monnaie commune dans l'ensemble de la Communauté le 1er janvier 1999. En fait, l'acceptation du principe de la monnaie commune représente un saut dans l'inconnu, que ne justifient guère les bénéfices escomptés. Quant aux inconvénients de la monnaie commune, ils ont été cachés sous les tapis de Maastricht.

Un cadre trop étroit

On a souvent l'impression d'une certaine schizophrénie chez les constructeurs de l'Union européenne : ils échafaudent une nouvelle et audacieuse architecture pour la Communauté à Douze, alors que tout le monde sait qu'au moins quatre nouveaux membres seront acceptés d'ici trois ans, et quelques autres avant l'an 2000. L'Europe des Vingt sera encore plus hétérogène que l'Europe des Douze. Si la convergence des économies pose problème au sein de celle-ci, qu'en sera-t-il dans celle-là ? Il en va de même pour la politique étrangère.

En matière de défense, la Communauté fait face par ailleurs à un problème de calendrier. Depuis quatre ans, elle a dû se contenter d'un

rôle de spectateur devant la Révolution qui a balayé l'Empire soviétique : ce n'est pas la Communauté qui a réuni l'Allemagne, dissout le Pacte de Varsovie, fait écarter l'URSS. On peut presque dire que tout cela s'est réalisé malgré la communauté : les technocrates n'aiment pas avoir le vertige.

Et ce n'est pas fini. L'effondrement du communisme rend caduques les anciennes structures de sécurité et ouvre la voie à une organisation pan-européenne de sécurité collective et même au regroupement de l'hémisphère Nord. La CSCE en constitue un embryon.

Là encore, ce ne sont pas les organismes supranationaux qui vont donner le ton, mais des pays individuels : États-Unis, Russie, France, Allemagne. Ainsi, le récent Traité franco-russe se donne notamment pour objectif un traité européen de sécurité collective, ce qui devrait se

Les Français, les Allemands et les Britanniques disent oui à l'Europe de la coopération et non à l'Europe fédérale.

concrétiser au cours des toutes prochaines années.

En d'autres mots, alors que la « Petite Europe » parle d'une défense commune, la Grande Europe est à nos portes : l'Accord de Maastricht est déjà en regard de quelques mètres... L'Allemagne et la France s'entendent avec la Russie bien avant que les Douze n'aient eu le temps d'élaborer une doctrine de défense commune, et tout le reste en découlera.

Poursuivre des objectifs irréalistes n'est pas inoffensif. Ces différents problèmes ne manquent donc pas d'être évoqués au cours du grand débat qui s'amorce dans les pays de la Communauté, compliquant d'autant la ratification du Traité.

Une leçon pour le Canada ?

Bien que la situation du Québec ne soit pas directement comparable à celle des petits pays de la Communauté européenne, la non-ratification de l'Accord de Maastricht aurait un impact certain sur les débats en cours ici. Elle confirmerait de nouveau, après tout ce qui s'est passé à l'Est depuis 1989, que la primauté du fait national demeure incontournable, même en Occident, même au sein de grands ensembles économiques.

Ni les Allemands, ni les Français, ni les Britanniques n'acceptent d'être réduits au rang de simples provinces européennes. Ils disent oui à l'Europe de la coopération, non à l'Europe fédérale. Une bonne majorité de Québécois expriment le même sentiment à l'égard du Canada.

L'obsolésence de l'État-nation n'est qu'une vue de l'esprit. On ne peut l'ignorer qu'à son propre péril.

À quand un Québec laïc ?

Il faut faire sauter les commissions scolaires religieuses

Gilbert Tarrab

Professeur au département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal

C'EST VRAI : je voyage beaucoup. Surtout en France. J'essaie de représenter et de défendre la « cause ». Celle du Parti québécois, auquel j'appartiens depuis 1980. Avant le référendum, j'avais signé un article dans ces colonnes, intitulé : « Lettre ouverte aux immigrants récus » (18 mars 1980). J'essaie de leur dire : oui, le PQ c'est l'avenir du Québec, voilà un peuple courageux qui a su, contre vents et marées, lutter, non seulement contre les éléments, mais pour sa survie en tant que peuple différent.

Une nécessité pour que le futur Québec indépendant pénètre résolument dans la modernité.

Mais j'achoppe toujours sur la même maudite question. Et je ne sais quoi répondre. Comment se fait-il que le peuple québécois, qui cherche sa liberté et son indépendance, continue à avoir sa « Commission des écoles catholiques de Montréal » et son « Protestant School Board of Greater Montreal » ? Sans compter ses écoles juives, musulmanes, bouddhistes et je ne sais encore ? On sait combien ce système a été, jusqu'à

une date très récente, injuste et carrément intolérant vis-à-vis de certaines confessions.

Comment leur expliquer ? L'histoire du Québec ? Lionel Groulx ? La métaphysique de Mme Baillargeon et de Fernand Dumont ? Les vieilles affaires de l'Ordre de Jacques-Cartier ? Sont-ce eux, les fleurons de notre quibécitude ? Je me sens incapable de défendre de telles vues. On pouvait — à la rigueur — comprendre la nécessité d'un tel regroupement québécois-francophone-catholique à une certaine époque. Mais aujourd'hui ? Non. Je ne comprends pas qu'un Ordre de ce genre — contre vents et marées — continue encore à exister en 1992 ! Voilà un des derniers pays au monde, en quête d'indépendance, qui continue à fonctionner selon un modèle révolu, caduc, dépassé, dysfonctionnel.

Mais l'affaire « des Commissions scolaires » n'est pas simple. Il n'est en effet guère aisé de faire en sorte que les Commissaires acceptent de gâler de cœur de se faire harakiri, pour l'intérêt supérieur de la nation. Il n'est guère commode de leur demander d'abandonner l'énorme pouvoir qu'ils ont acquis au cours des années. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : d'un rapport de forces. Un équilibre — certes fragilisé, mais un équilibre quand même — s'est ainsi installé entre les diverses commissions d'une part ; entre les commissions et le ministère de l'Éducation de l'autre.

Remettre en cause cet équilibre, le toucher un tantinet, c'est bouleverser de fond en comble la structure des pouvoirs en place dans notre système éducatif. Mais

c'est le prix à payer. Dans le futur État du Québec qui sera bientôt le nôtre, il va falloir d'entrée de jeu que la rupture se fasse (aussi déchirante qu'elle puisse l'être pour certains esprits, mais il faut apprendre à consommer certaines ruptures essentielles) entre l'État et les Églises — toutes les Églises.

Un Québec libre et indépendant ne saurait se mesurer aux autres nations libres et indépendantes qu'à cette condition expresse. Assortie, cela va de soi, d'un ministère de l'Éducation entièrement laïcisé et débarrassé de ses anciennes scories.

Quand le Québec, notre Québec, comprendra-t-il enfin qu'il faut, une fois pour toutes, se débarrasser de ses Commissions catholique et protestante ? Comment faire en sorte que le Québec pénètre résolument dans la modernité ? Comment dire aux Québécois de souche que Lionel Groulx est mort de sa belle mort ? Qu'on l'enterre une fois pour toutes ? Qu'il repose donc en paix !

Comment faire du Québec un État laïc, moderne ? Comment ne pas faire rire de nous à l'étranger, toutes les fois que nous leur expliquons que nous avons (encore, en 1992 !) une « Commission des écoles catholiques de Montréal » et un « Protestant School Board of Greater Montreal » ? Il faut en finir une fois pour toutes avec ces histoires à dormir debout. Et pour de bon !

Nous sommes le dernier pays moderne à avancer des thèses de ce gabarit. N'est-il pas temps, franchement, de faire littéralement sauter ces structures archaïques qui nous font honte ?

Un quart de siècle pour Développement et Paix

Jacques Binet

Porte-parole de la Conférence des évêques catholiques du Canada

C'EST AVEC joie, fierté et un appui renouvelé que les évêques catholiques du Canada veulent souligner le 25e anniversaire de Développement et Paix, une oeuvre bien accordée à la mission de l'Église d'aujourd'hui.

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) se réjouit des réalisations variées de cet or-

Une mission, hier et aujourd'hui : faire ressortir l'urgence de la crise qui afflige les populations du Sud, et aiguïser ici la conscience de cette urgence.

ganisme au cours des années. Celles-ci lui ont attiré l'estime et le respect de ses partenaires un peu partout dans le monde.

Les évêques canadiens sont toujours d'accord avec le double mandat de Développement et Paix : la promotion et le financement de projets de développement économique et social dans les pays du tiers monde, et la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique canadienne face aux réalités de la pauvreté et du sous-développement vécues dans ces mêmes pays.

Mais il faut de nouvelles approches pour affronter le défi du « Nouvel Ordre mondial ». Vingt-cinq ans plus tard, celui-ci n'a fait qu'élargir le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, empiétant ainsi le sort des pays du tiers monde. Aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale dispose de moins de 2 % des ressources économiques globales, tandis qu'un autre cinquième s'approprie 74 % de la richesse.

Dans ce contexte, nous encourageons Développement et Paix à jouer un rôle prophétique au cours de la prochaine décennie, notamment en faisant ressortir l'urgence de la crise qui afflige présentement les populations du Sud, en aidant les Canadiens et les Canadiennes à développer un sens de la solidarité encore plus grand envers les habitants du tiers monde, et en finançant des projets économiques et sociaux qui illustrent concrètement d'autres modèles de développement.

Les évêques canadiens encouragent également Développement et Paix à intensifier ses programmes d'animation, surtout au plan local. Car pour eux, l'éducation à la justice est un défi stimulant, et rien de durable ne peut être entrepris sans elle.

En ce qui a trait au rôle spécifique des évêques, ils s'engagent à coopérer de leur mieux pour que partout au Canada et dans chaque diocèse en particulier, cette organisation catholique soit profondément enracinée dans l'oeuvre de l'évangélisation.

Développement et Paix a été fondé par la CECC en 1967, suite au Concile Vatican II et dans l'esprit de l'encyclique de Paul VI sur « Le Développement des peuples ».

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies) ; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrovski, Odile Tremblay ; à l'information économique : Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline

Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbett (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuda, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Mariène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salese, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2T 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7433 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0058. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2T 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.